



**Les balades pédestres
du confinement à Villers-la-Ville**

5 à 14 km

Je marche, Je roule, Je découvre - Février 2021

Avant-propos

Nos vies sociales et culturelles sont, à l'heure où j'écris ces lignes, toujours mises en veilleuse en raison des mesures liées au coronavirus. Nous avons cependant la chance de pouvoir nous déplacer, nous bouger ! Marcher est une super façon de s'aérer l'esprit ou se changer les idées ; marcher apporte sérénité, créativité, bienfaits physiques et psychologiques ... un nombre incroyable de belles raisons pour partir en balade en solo, en famille ou en bulle de 4.

Alors, en cette période délicate, pour soutenir l'effort collectif, voici 24 balades pédestres, de 5 à 14 km, proposées par « Je marche, Je roule, Je découvre », une petite association de fait, composée de deux passionnés villersois : Bernard Debry (vélo) et Brigitte Hogge (à pied).

Il ne vous reste maintenant plus qu'à choisir et imprimer le circuit de votre choix, à chausser vos bottines de marche et à parcourir chemins et sentiers de notre entité.

Belle balade. Prenez soin de vous !

NB 1 - « Je marche, Je roule, Je découvre » propose depuis 4 ans des itinéraires pédestres et cyclistes, principalement à Villers-la-Ville, mais également dans quelques communes du Brabant wallon. Une fois créés, tous les itinéraires sont directement placés sur l'appli Cirkwi, une appli de randonnée et de tourisme qui permet de se balader sans être connecté à la 4G. Actuellement nous avons installé plus d'une centaine de circuits pour notre commune (dont ces 24 balades à pied). Si vous êtes adeptes des applis, il ne vous reste plus qu'à enfourcher votre vélo ou faire vos lacets ! D'autres associations/individus y placent également des balades. Et enfin, d'autres applis existent ! Vous avez donc l'embarras du choix.

NB 2 - Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents au cours d'une des balades que nous vous proposons. Respectez bien le code de la route, soyez prudents lors des diverses traversées de chaussées.

NB 3 - Outre les 24 balades de ce petit livret "Je marche, Je roule, je découvre", il existe 14 itinéraires balisés au départ de l'abbaye, du complexe sportif et de l'église de Mellery, proposés par le Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville; mais également des circuits vous permettant de relier entre eux les villages de notre entité. Les bénévoles de la Commission Chemins et Sentiers viennent de les baliser.

TABLE DES MATIÈRES °°**Itinéraires de moins de 7 km**

| <i>Km</i> | <i>Nom de la balade et lieu de départ</i> | |
|-----------|---|----|
| 5 | D'un cimetière à l'autre – Cimetière de Mellery | 3 |
| 5,2 | Par le chemin de Crompe – Eglise de Tilly | 4 |
| 5,2 | Par le Tri Coquia – Golf de Rigenée | 5 |
| 5,3 | Le Bois des moines – Abbaye de Villers | 6 |
| 5,4 | Chemins au Nord-Est de Marbais – Ecole communale de Marbais | 7 |
| 5,5 | Sart-Dames-Avelines et son château d'eau – Complexe sportif Sart-Dames-Avelines | 8 |
| 5,6 | La ronde de Basse-Heuval - Chapelle Notre Dame des Affligés – Intersection Rue de l'Abbaye et Chemin Notre-Dame | 9 |
| 5,7 | Par le tienne de Lune – Abbaye de Villers | 10 |
| 6,4 | Par le Ry de la Bouvrée - Parking communal (marché) en face du 10 Rue de Marbais | 11 |
| 6,8 | Baladons-nous vers le Ri d'Hez – Chalet de la Forêt | 12 |

Itinéraires de moins de 10 km

| <i>Km</i> | <i>Nom de la balade et lieu de départ</i> | |
|-----------|--|----|
| 7 | Balade du Châtelet - Complexe sportif de Sart-Dames-Avelines | 13 |
| 7 | En passant par la chapelle Sainte-Apolline – Abbaye de Villers | 14 |
| 7,1 | La borne de Ways - Complexe sportif de Sart-Dames-Avelines | 15 |
| 7,3 | Par la ferme de l'Abbaye – Abbaye de Villers | 16 |
| 7,5 | Entre les bois Pigeolet, Cochet et Bachet – Maison communale** | 17 |
| 8,4 | Up and down – Abbaye de Villers | 18 |
| 9,1 | Autour du Bois Pigeolet – Golf de Rigenée | 19 |
| 9,9 | De l'Ecorcheur à Franquenouille – Intermarché de Sart-Dames-Avelines | 20 |

Itinéraires de plus de 10 km

| <i>Km</i> | <i>Nom de la balade et lieu de départ</i> | |
|-----------|---|-------|
| 10,3 | De part et d'autre de la route de Chevelipont – Abbaye de Villers ''' | 21 |
| 11,3 | Grand 8 de Villers – Parking communal (marché) en face du 10 Rue de Marbais | 22-23 |
| 12 | De Mellery à l'Abbaye – Eglise de Mellery | 24 |
| 12,8 | D'un golf à l'autre – Golf La Bruyère | 25 |
| 13,5 | Ry Pirot, ry Sainte-Gertrude et ry de l'Ermitage - Chapelle Notre Dame des Affligés – Intersection Rue de l'Abbaye et Chemin Notre-Dame | 26-27 |
| 14 | Balade champêtre autour de Villers - Parking communal (marché) en face du 10 Rue de Marbais | 28-29 |

°° Aucune des balades proposées n'est accessible avec une poussette

** Ne pas s'y promener avant avril : des échafaudages empêchent actuellement le passage sur un des sentiers

''' 500m excessivement boueux au km 2 en cas de fortes pluies

D'un cimetière à l'autre – (5 km) (Dénivelé : 59 m)

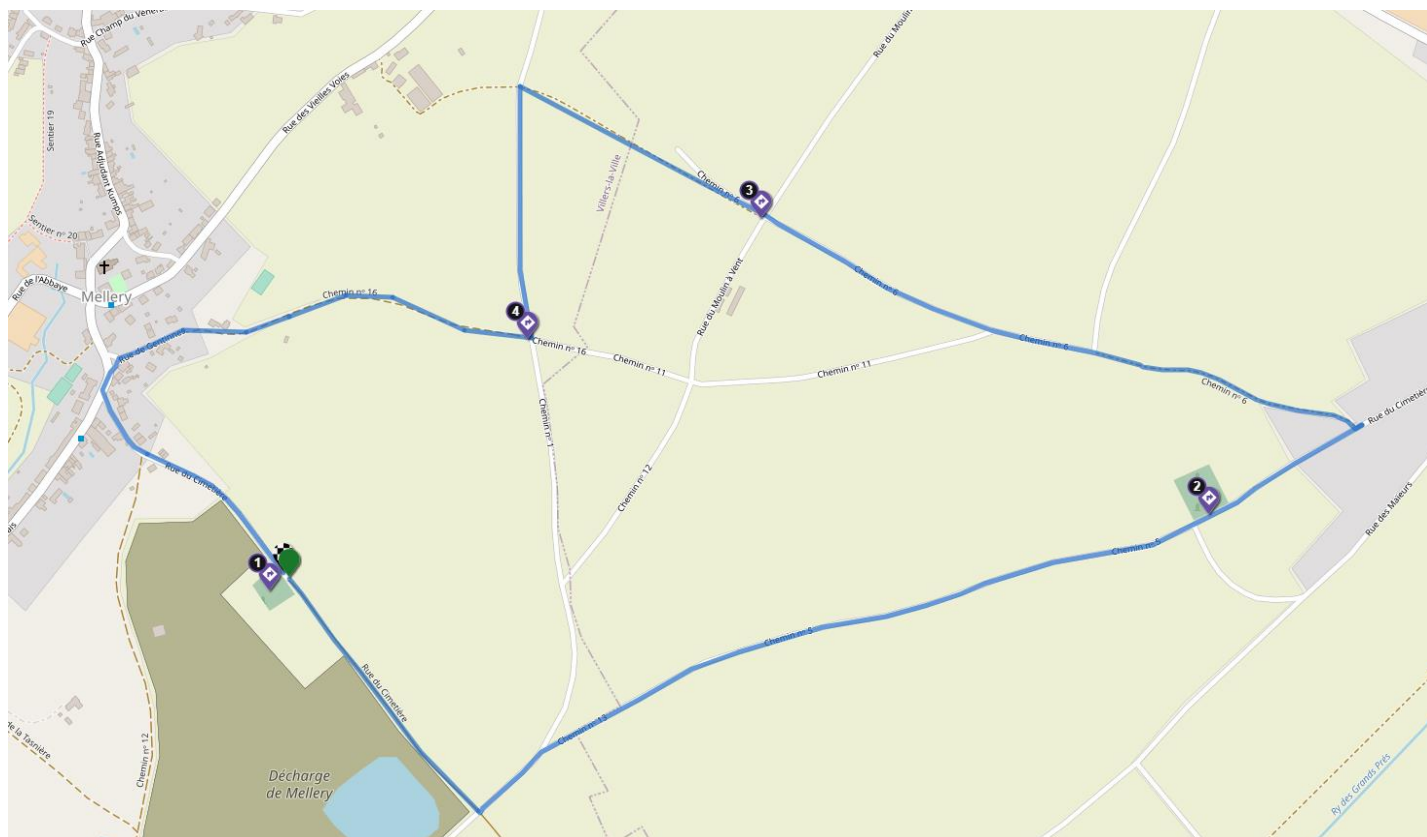
Départ : Cimetière de Mellery – Rue du Cimetière à Mellery

0 km (1) – Quitter le cimetière et emprunter la rue pavée vers la droite. Au sommet, dans le carrefour, prendre à gauche. A la fourche, prendre la branche de droite.

1,750 km (2) - A hauteur du cimetière, poursuivre tout droit. Entrer dans Gentinnes et juste après le n°42, prendre à gauche, un chemin pavé. Poursuivre tout droit en ignorant une rue à droite puis une rue à gauche.

3 km (3) - Au carrefour, poursuivre tout droit dans le chemin bordé d'arbustes. A la route de remembrement à gauche.

3,850 km (4) - Prendre le 1er chemin creux à droite (câble électrique aérien). Descendre. Au bas de la descente poursuivre et face au rond-point à gauche, puis directement à gauche, Rue du Cimetière. Poursuivre tout droit jusqu'au parking.



Par le Tri Coquia – (5,2 km) (Dénivelé : 84 m)

Départ : Parking du Golf de Rigenée – 62 Rue du Châtelet à Tilly

0 km (1) – Quitter le parking et emprunter Rue du Châtelet dans le sens de la descente. A hauteur du n°75, poursuivre dans le chemin droit devant vous. Au carrefour de chemins, prendre à gauche. Traverser un carrefour (Chapelle de Rigenée) et prendre ensuite 200m plus loin la première à droite.

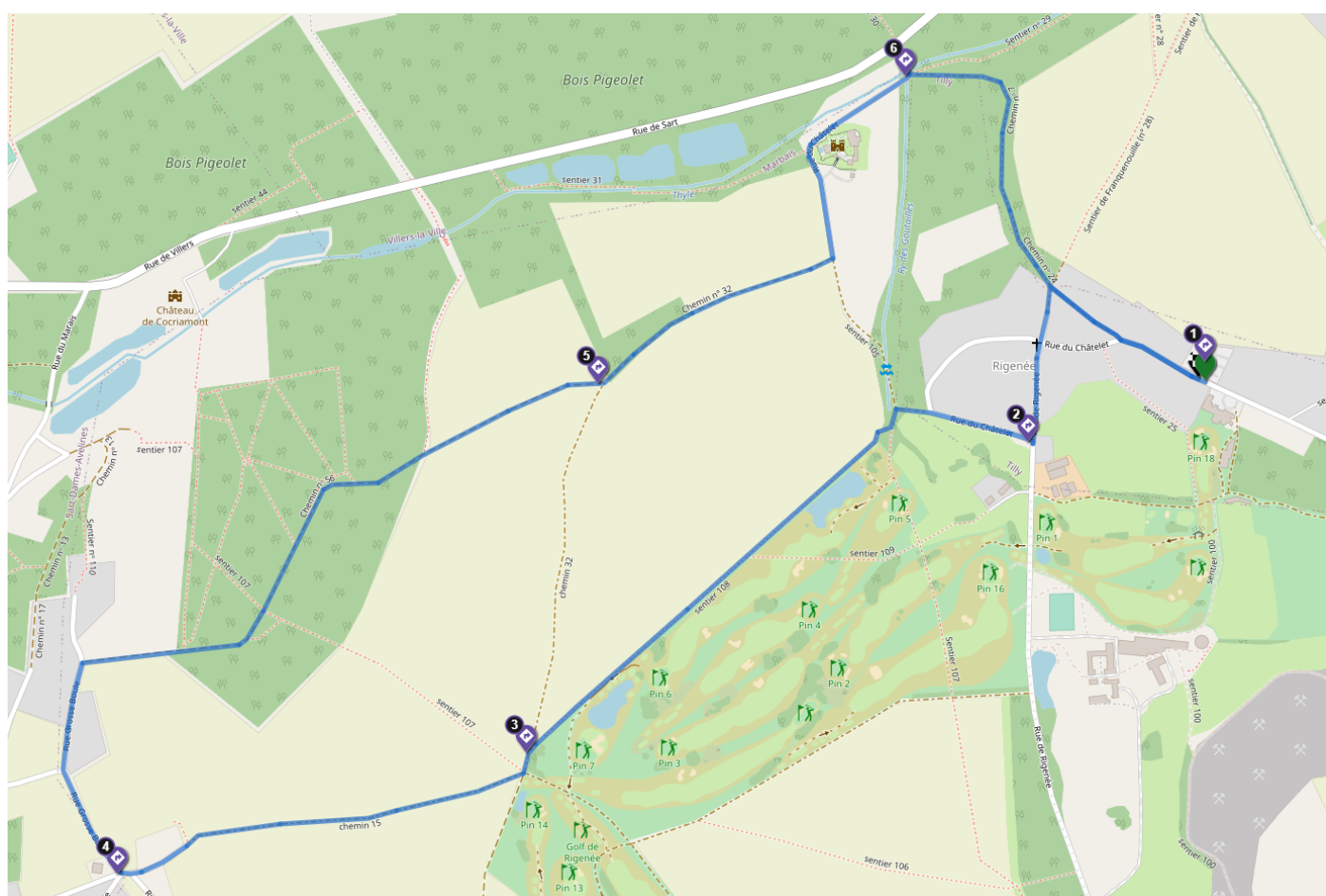
500m (2) – Longer une prairie (sur votre gauche) : alternance de tronçons de macadam, chemin, macadam, chemin. A la fin de la prairie, dans le tournant, juste en face du panneau « Ri des Goutailles », prendre à gauche. Quelques 50m plus loin, monter à droite dans le talus. Face à la terre cultivée, prendre à gauche un chemin entre cette terre et le terrain de golf (étang pour démarrer).

1,6 km (3) – A la fin du chemin, se diriger vers le château d'eau en effectuant un gauche – droite. Monter.

2,3 km (4) – Au pied du château d'eau, dans le carrefour, prendre à droite. Au Y, à droite, dans le cul-de-sac. Juste après le n°37, prendre à droite le chemin qui descend vers le bois.

3,650 km (5) – Au T à gauche. Au T suivant à gauche. Passage devant le Châtelet.

4,450 km (6) – Au bas de la descente, prendre le 1^{er} chemin à droite qui monte dans le sous-bois en s'éloignant du Ri des Goutailles et de la Thyle. Après 500m, au sommet de la côte, effectuer un petit gauche-droite et poursuivre. A la rue du Châtelet, poursuivre jusqu'au parking.



Le Bois des moines (5,3 km) (Dénivelé : 243 m)

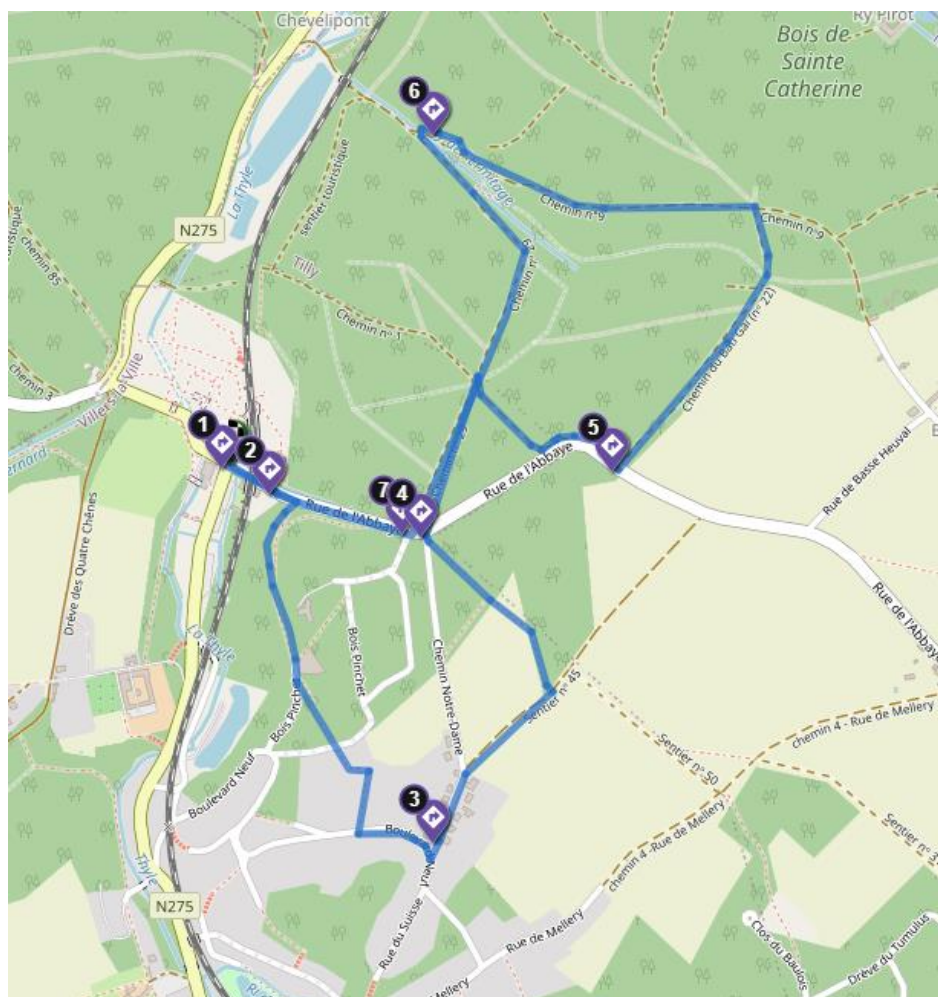
Départ : Parking de l'Abbaye de Villers – Avenue Georges Speeckaert

0 km (1) - Quitter le parking, prendre à droite sur Avenue Georges Speeckaert et encore à droite, Rue de l'Abbaye.

100m (2) - Passer sous les rails du chemin de fer, franchir la Porte de Namur. Quelque 20 mètres plus loin, prendre à droite un sentier qui monte dans le talus. Poursuivre. Au Y, prendre la branche de gauche (longer 2 maisons), traverser une route et suivre le sentier qui effectue un gauche-droite.

950m (3) - A la Rue (Boulevard Neuf), prendre à gauche et ensuite première rue à gauche, Chemin Notre-Dame. Après la dernière maison à votre droite, emprunter, à droite un large chemin à travers les terres cultivées, en direction de la parcelle boisée. A 20 m à partir de l'orée de ce petit bois, prendre à gauche, pénétrer dans le sous-bois en direction "Abbaye" et descendre tout droit jusqu'à la rue pavée (Rue de l'Abbaye).

2 km (4) - Arrivée Rue de l'Abbaye (rue pavée). Chapelle Notre-Dame des Affligés. Traverser la route et prendre, quasi en face le chemin qui mène à une grande clairière : "l'Etoile". Dans ce carrefour de chemins, prendre à droite. 20m avant d'atteindre Rue de l'Abbaye, emprunter à gauche un petit sentier qui s'enfonce dans le bois tout en longeant la Rue de l'Abbaye. Au terme du sentier, rejoindre la Rue de l'Abbaye et la suivre vers la gauche pendant 30m.



2,6 km (5) - A l'orée du bois, prendre le chemin à gauche. Au carrefour de chemins, prendre à gauche. Bientôt une descente.

4 km (6) – Au bas de la descente, enjamber le Ri Saint-Jean, et directement après prendre à gauche en épingle à cheveux. Remonter sur ce chemin principal. A l'Etoile, traverser, continuer tout droit.

5 km (7) - Rejoindre la route pavée, Rue de l'Abbaye. Prendre à droite et redescendre vers l'Abbaye en passant sous la Porte de Namur et le pont de chemin de fer.

Chemins au Nord-Est de Marbais (5,4 km) (Dénivelé : 65 m)

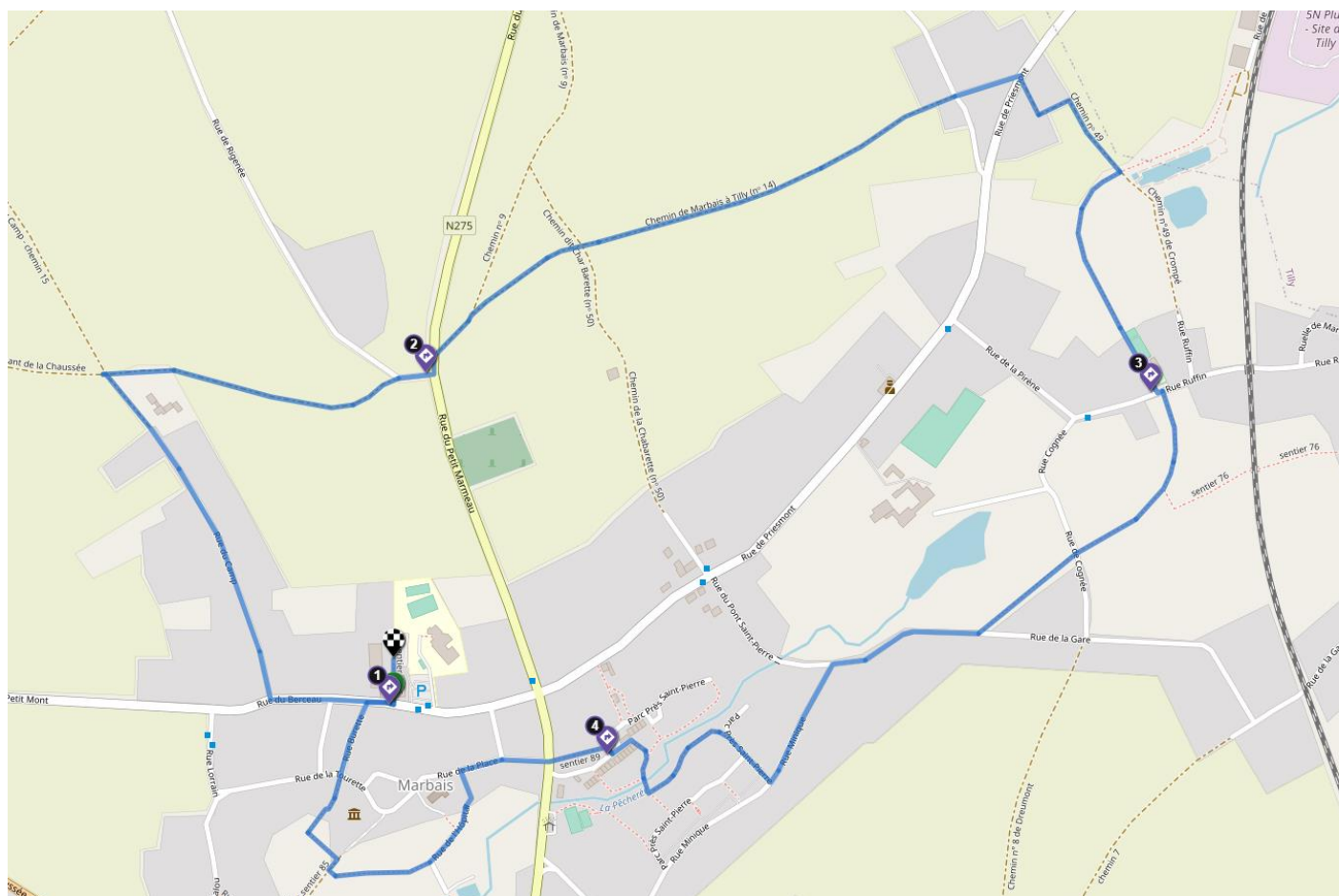
Départ : Ecole communale de Marbais – Rue du Berceau 18 à Marbais

0 km (1) - Quitter le parking et emprunter la Rue du Berceau vers la droite. Prendre 1^{ère} à droite, Rue du Camp. A la chapelle (délabrée), prendre à droite et à la sortie du chemin poursuivre quelques mètres sur le macadam (Rue de Rigenée).

1.335 km (2) - Traverser Rue du Petit Marmeau (!!! pas de passage piéton – Prudence !). Emprunter le chemin en face, légèrement sur votre gauche. Poursuivre, traverser un carrefour de chemin, marcher sur Rue de Dreumont. Traverser Rue de Priesmont (!!! pas de passage piéton – Prudence !). Emprunter en face un large chemin enherbé qui descend. Au carrefour de sentiers, prendre à droite et rejoindre la plaine de jeux de Marbisoux.

3 km (3) - Traverser Rue Ruffin et 150m plus loin, au Y, prendre la branche de droite. Poursuivre. Traverser Rue de Cognée (pavés). Poursuivre. Au T, à droite, Rue de la gare. Première à gauche, Rue Minique, Puis 1^{ère} à droite (en face du n°30 Rue Minique), Parc Pré Saint-Pierre. Descendre en longeant les garages et emprunter à gauche le petit sentier macadamisé qui serpente dans l'herbe. Au carrefour, prendre à droite et passer le petit pont. Puis directement à droite et ensuite directement à gauche. Au macadam, à gauche et en face du 74/76, prendre à droite les 7 marches.

4,4 km (4) - Après ces quelques marches, emprunter le sentier 89. Traverser Rue de la Jouerie et monter en face Rue de la Place. Prendre la 1^{ère} à gauche (juste après le n°27), Rue de l'hôpital. Au Y, prendre à droite, le sentier du Berceau. Au T à droite et après 10 m, à gauche. Suivre ce sentier sinueux. Traverser Rue de la Tourette. Poursuivre Rue Burette. Au T, à droite Rue du Berceau et rejoindre l'école.

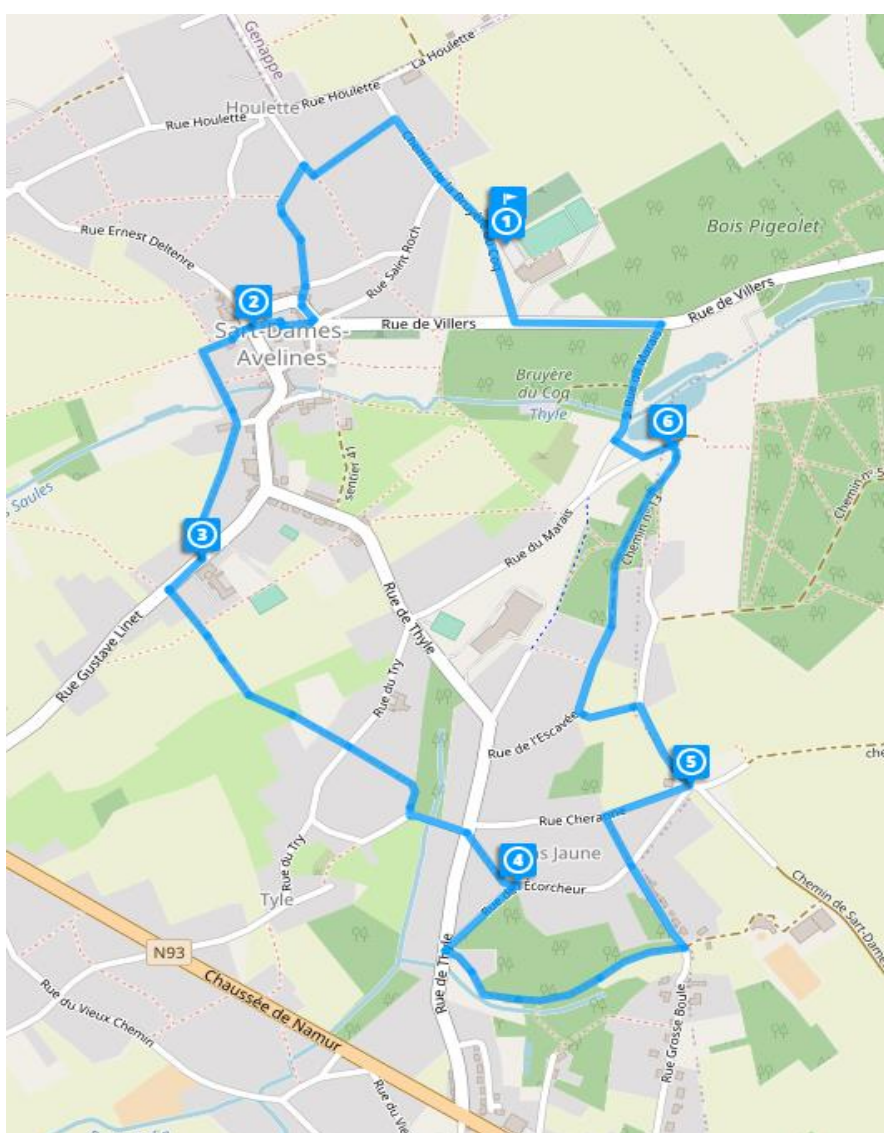


Sart-Dames-Avelines et son château d'eau (5,5 km) (Dénivelé : 118 m)

Départ : complexe sportif de Sart-Dames-Avelines – Chemin de la Bruyère du Coq

0 km (1) - Quitter le parking du complexe et prendre à droite. Passage devant la chapelle Saint-Roch (1884). Après les dernières maisons, une prairie sur votre gauche. Juste avant l'entrée de la Ferme de Bérines, prendre à gauche le sentier qui longe la prairie, Ruelle à Loute. Au T, à droite, passage sur des pavés. A la rue (Rue de la Fontaine), à gauche; la rue se prolonge en sentier pavé, descendre. En bas, à droite, continuer à descendre sur Tienne Saint Roch. Traverser le rond-point en prenant la branche de gauche. Poursuivre tout droit sur Rue de Villers et traverser pour rejoindre le trottoir de droite. Juste après le n°18, prendre à droite un étroit sentier qui contourne l'église de Sart Dames-Avelines.

1 km (2) - Traverser Rue Ernest Deltenre. Poursuivre tout droit en face sur "Chemin de Messe" qui devient sentier et descendre en empruntant le 1er sentier à gauche. Passer sur la Thyle et 50m après, soyez attentifs, le sentier file en oblique sur votre droite en contournant une maison en briques.



1,6 Km (3) - A la Rue Gustave Linet, à droite pendant 100m. Et emprunter ensuite à gauche le Sentier des Goutailles, en face du n°39. Traverser Rue du Try. Poursuivre jusqu'à la fin du sentier, Rue du Try Charniau. Prendre à gauche. Traverser Rue de Thyle et emprunter en face le sentier 54 qui monte. Suivre jusqu'à la Rue de l'Ecorcheur.

2,6 Km (4) - Descendre Rue de l'Ecorcheur et rejoindre Rue de Thyle. Prendre à gauche et directement à gauche emprunter la large allée de la maison n° 57. Plus loin, le sentier de la Boscaille apparaît. Le suivre jusqu'à Rue de la Grosse Boule. Prendre à gauche. Traverser la rue en macadam et poursuivre tout droit dans le petit sentier. A Rue Cherranne, prendre à droite vers le château d'eau.

3,750 km (5) - Au château d'eau, prendre à gauche. Puis 1ère à gauche, Rue du château d'eau et ensuite 1ère à droite, Rue de l'Escavée. Descendre l'Escavée qui devient chemin.

4,7 km (6) - Au bas de la descente, au T, face à un étang, prendre à gauche et puis à droite au macadam Rue Moulin à Thil. Puis encore à droite Rue du Marais. Au T, prendre à gauche Rue de Sart et traverser ensuite pour prendre la 1ère à droite, Chemin de la Bruyère du Coq. Emprunter directement à droite l'accès réservé aux piétons et aux pompiers. Longer le complexe sportif (il sera sur votre droite) pour rejoindre le parking.

La ronde de Basse-Heuval (5,6 km) (Dénivelé : 163 m)


Départ : Chapelle Notre Dame des Affligés – Intersection Rue de l'Abbaye et Chemin Notre-Dame à Villers-la-Ville

0 km (1) - Face à la chapelle, à droite et emprunter l'étriot sentier à l'arrière qui grimpe dans les bois. Suivre ce sentier : traverser une terre agricole, puis un sous-bois. Au T, à gauche, puis 1^{ère} à droite : descendre.

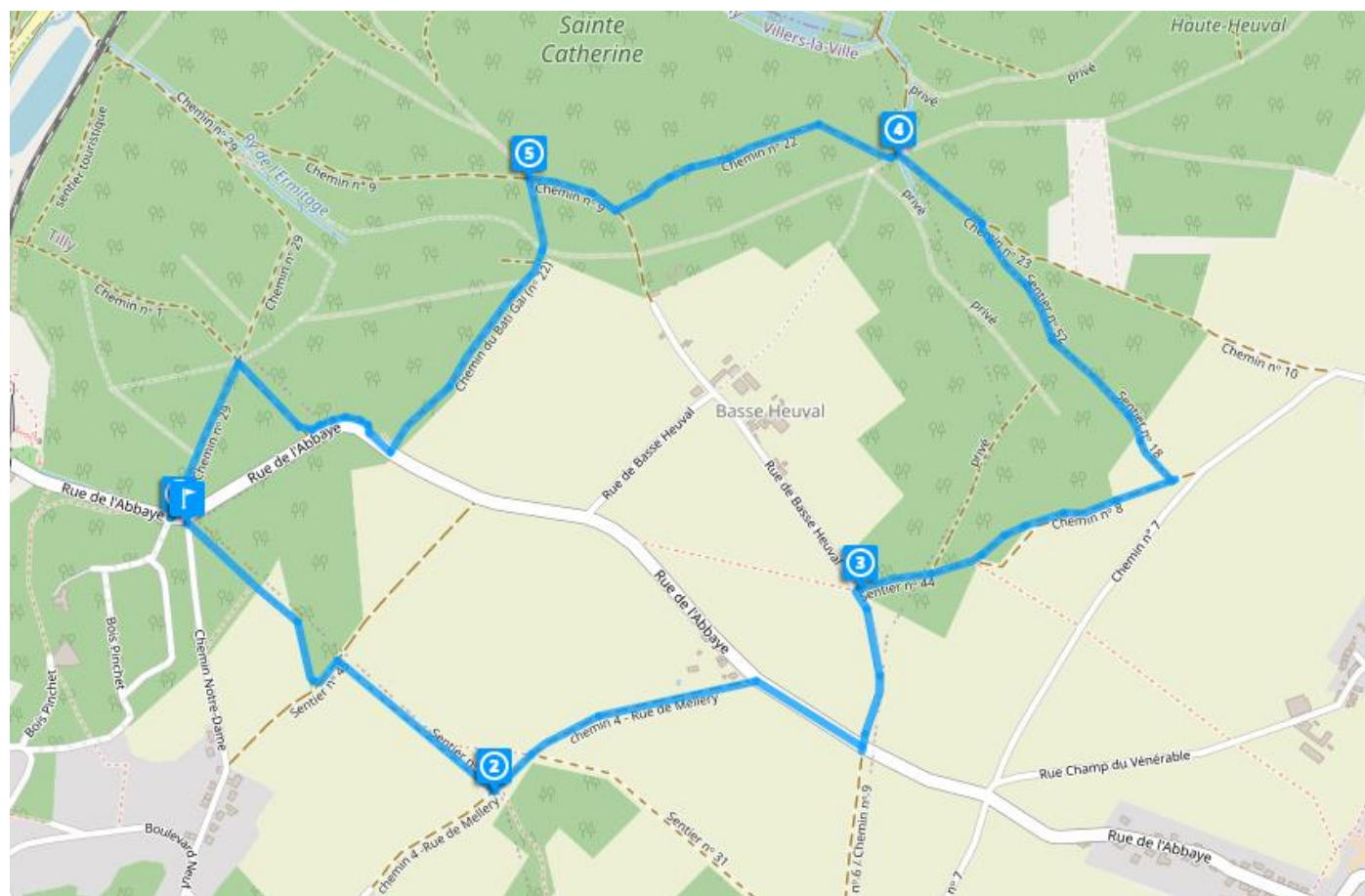
860 m (2) - Au bas de la descente, prendre à gauche et poursuivre tout droit dans ce chemin - en ignorant les sentiers qui partent à droite - jusqu'à la Rue de l'Abbaye (rue pavée). Prendre à droite sur Rue de l'abbaye puis 1^{ère} à gauche sur Rue de Basse-Heuval.



1,950 km (3) - Après 300 m, dans le bas de la descente, prendre à droite un chemin qui s'enfonce dans le bois. Suivre ce chemin. A la sortie du bois, longer la prairie à votre gauche. A hauteur du poteau, prendre à gauche (avant d'arriver à la route en béton) pour rentrer à nouveau dans le bois.

3,4 km (4) - Au bas de la descente, prendre à gauche puis 20m après à droite (suivre le GR : ). Poursuivre 600 m et au T, à droite (suivre le GR).

4,3 km (5) - Au carrefour de chemins, à gauche (on abandonne le GR). Suivre ce large chemin à l'orée du bois jusqu'à la Rue de l'abbaye. Prendre à droite et quelques 50 mètres plus loin, emprunter l'étriot sentier à droite (passage sécurisé pour chevaux) qui longe la Rue de l'abbaye. Au T, à droite, le large chemin jusqu'au prochain carrefour, dit 'l'étoile'. A 'l'étoile', à gauche et rejoindre le lieu de départ.



Par le tienne de Lune (5,7 km) (Dénivelé : 133 m)

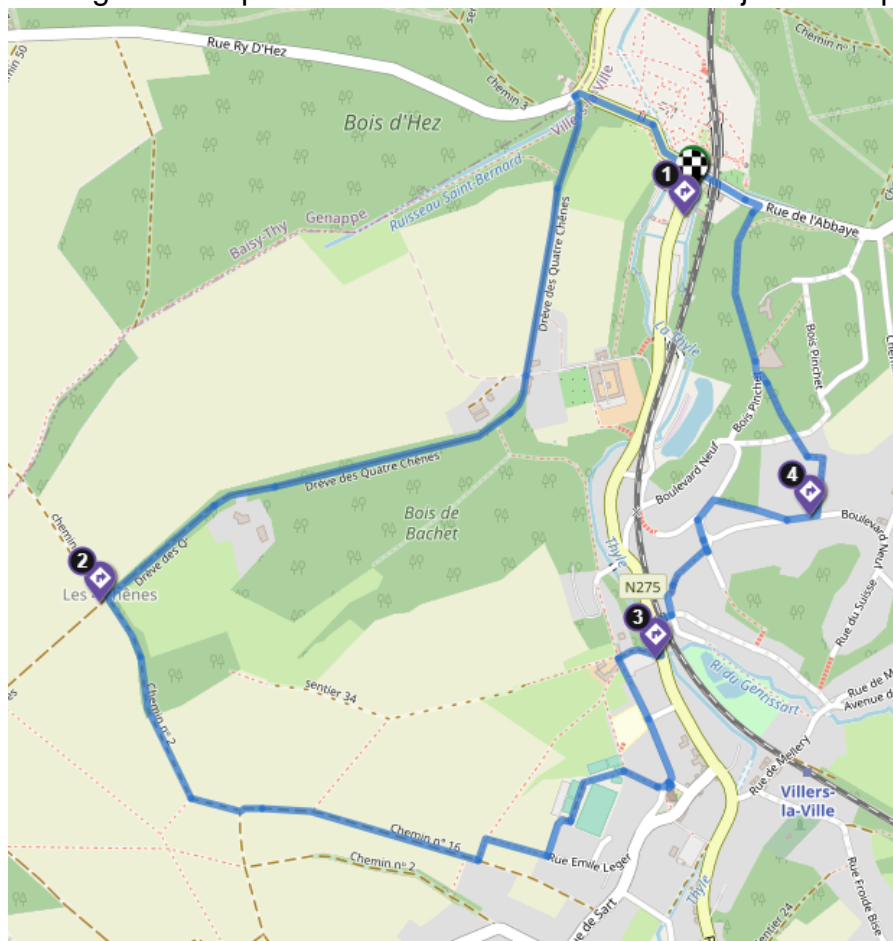
Départ : parking de l'Abbaye de Villers, Avenue Georges Speeckaert à Villers-la-Ville

0 km (1) - Se diriger vers l'abbaye, prendre à gauche pour passer sous les arcades. Face au chalet de la Forêt, prendre à gauche, le large chemin dans les bois en longeant le mur d'enceinte. Poursuivre sur ce large chemin jusqu'au lieu-dit les 4 chênes.

2 km (2) - Au lieu-dit les 4 chênes, prendre à gauche dans le chemin creux. Après 600m, au Y prendre la branche de gauche. Poursuivre et prendre la 2ème à gauche et continuer à suivre ce sentier bétonné. Au macadam, prendre à gauche en direction des installations de tennis et de football. Traverser ces installations et descendre en gardant la droite jusqu'à la Rue Jules Tarlier, en direction du clocher de l'église de Villers-la-Ville. Prendre à gauche. Passer devant les écoles. A hauteur de la ferme Gérard, contourner le parking communal et descendre jusqu'à l'Avenue Arsène Tournay.

4 km (3) - Traverser l'Avenue Arsène Tournay et se diriger vers la gauche. Prendre la 1ère à droite et passer sous le pont du chemin de fer. Prendre directement à gauche, face au n°13, et emprunter le Tienne de Lune qui monte (larges marches). Au macadam, à gauche, longer la façade n°66 et ensuite descendre à droite sur Boulevard Neuf (ne pas emprunter Rue du Château). Après quelques mètres sur Boulevard Neuf, face à un mur de briques, emprunter à droite un sentier pavé qui monte. Rejoindre Boulevard Neuf et marcher jusqu'au n°66.

4,600 km (4) - Emprunter à gauche ce petit sentier en terre qui serpente entre les jardins en faisant un gauche puis droite à angle droit. Il s'enfoncé ensuite dans le Bois Pinchet, traverse une rue en macadam et se poursuit. Poursuivre sur ce sentier et descendre un petit raidillon pour rejoindre Rue de l'Abbaye. Prendre à gauche et passer sous la Porte de Namur. Rejoindre le parking.

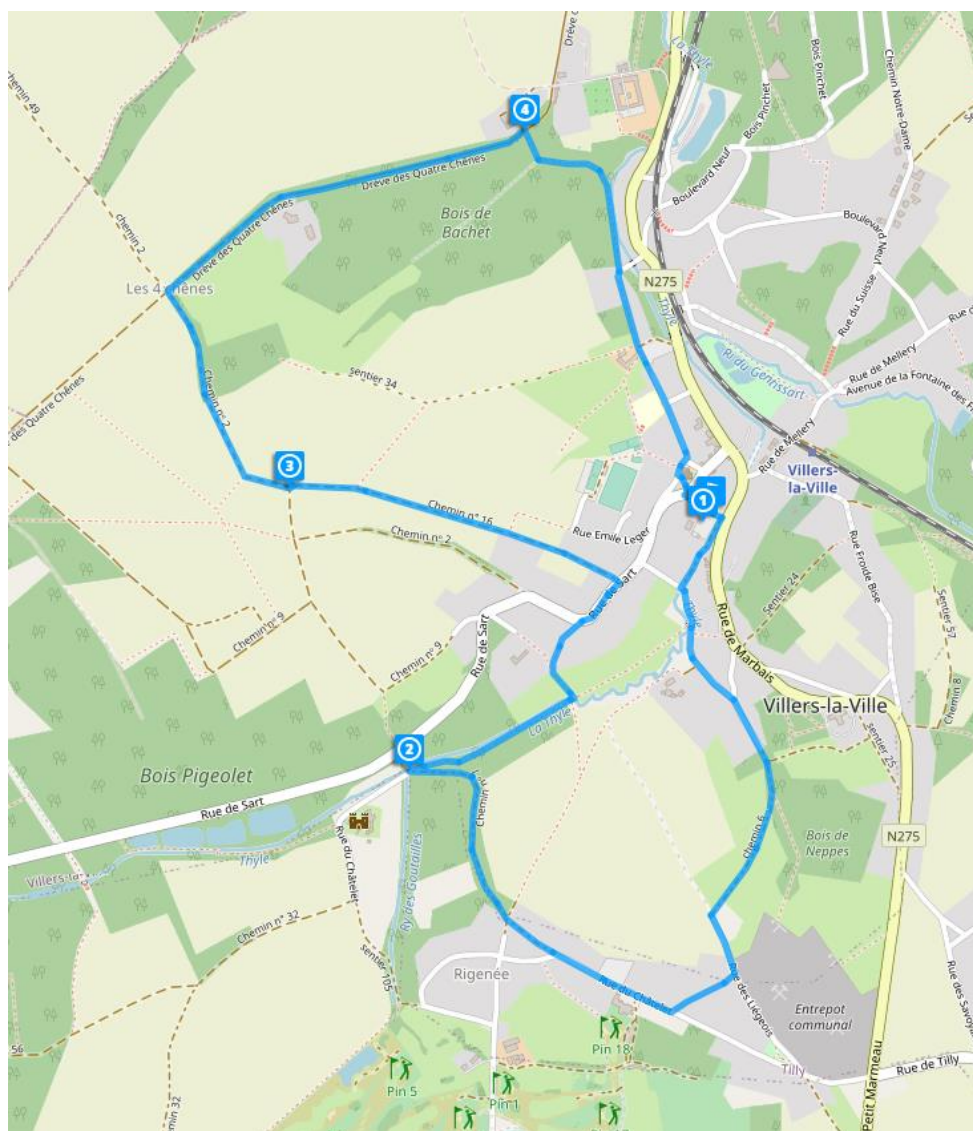


Par le Ry de la Bouvrée (6,4 km) (Dénivelé : 160 m)

Départ : Parking communal (marché) en face du 10 Rue de Marbais

0 km (1) - Dos au parking et face à la Rue de Marbais, emprunter vers la droite un petit sentier longeant la Thyle. Au T (Rue du Moulin d'Hollers), prendre à gauche. La rue devient chemin. Poursuivre tout droit. Au sommet, prendre à gauche et ensuite 1ère à droite. Au T, à droite, Rue du Châtelet. Descendre. Juste après la maison n°75, prendre le chemin droit devant vous. Traverser un carrefour de chemins et descendre dans le sous-bois.

2,3 km (2) - Au bas de la descente, ne pas franchir le pont et prendre à droite en épingle à cheveux, le long de la Thyle. Franchir le pont grillagé et prendre directement à gauche dans la prairie en longeant la clôture. Sortir de la prairie par un tourniquet. Après 50m, au Y, prendre à droite. A la Rue de Sart, prendre à droite pendant 150m. Face au n° 54, traverser et emprunter en face un sentier qui monte dans un sous-bois. Rester sur ce sentier en ignorant les sentiers à gauche et à droite.



3,875 km (3) - Au Y, prendre la branche de droite (= tout droit) et poursuivre jusqu'au carrefour des 4 chênes. Dans le carrefour, prendre à droite. Poursuivre pendant 900 m jusqu'à la chapelle sainte Apolline.

5.370 km (4) - A la chapelle, prendre à droite (c'est la 1ère à droite depuis le carrefour des 4 chênes) et descendre. Au bas de la descente poursuivre en longeant le Ry de la Bouvrée. Aux maisons, poursuivre tout droit dans l'étroit sentier face à vous. Le sentier devient Rue Jules Tarlier.

Poursuivre jusqu'à l'église. Franchir le passage prévu dans la haie pour contourner l'église par la droite, au plus près. Descendre les escaliers. Traverser Rue de Sart et emprunter en face le sentier pour rejoindre le parking du départ.

Baladons-nous vers le Ri d'Hez (6,8 km) (Dénivelé : 169 m)

Départ : Parking du Chalet de la Forêt – 6 Rue de Chevelipont – 1470 Genappe

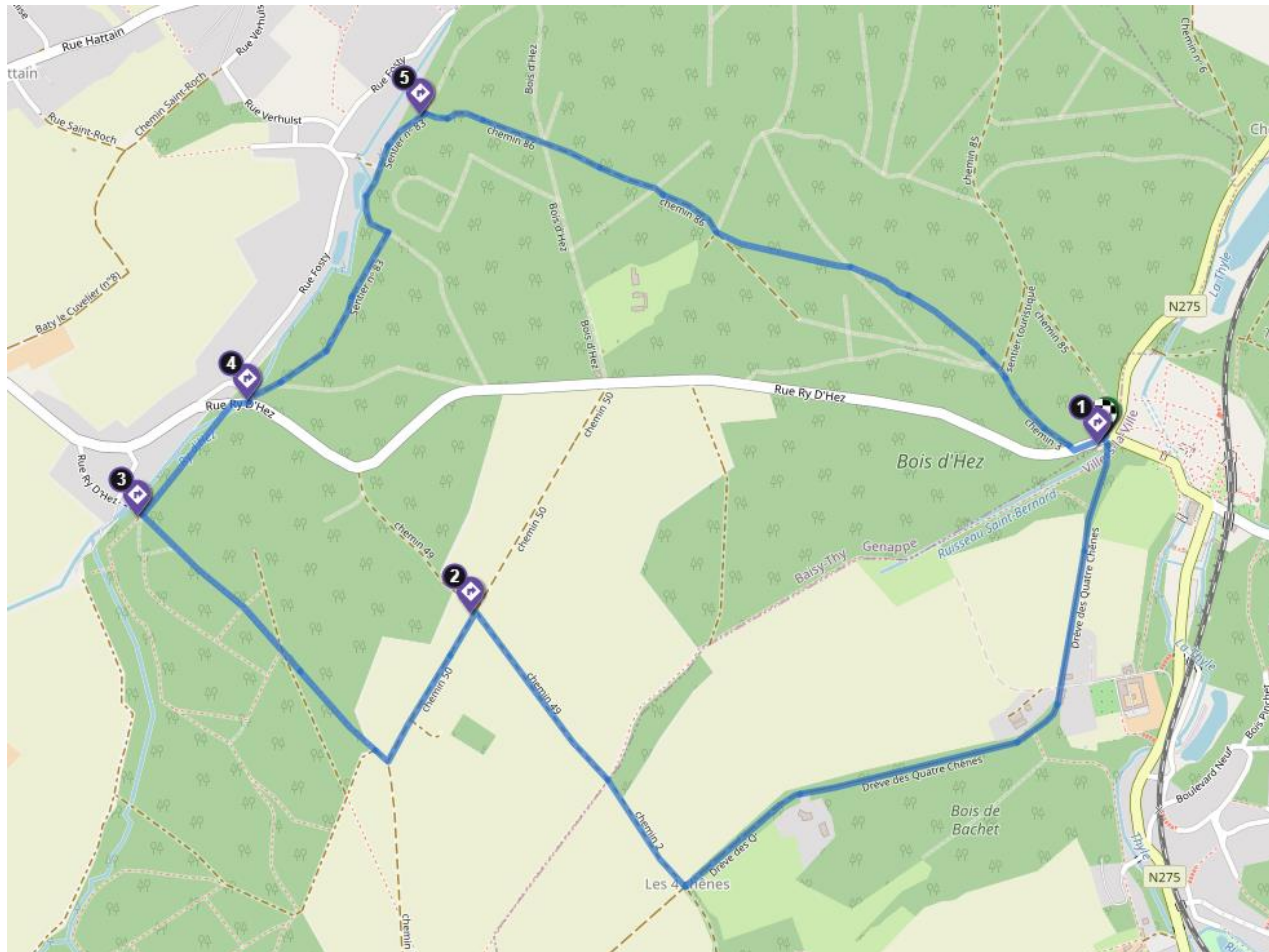
0 km (1) - Le Chalet à notre droite, quitter le parking par l'ancien chemin médiéval qui monte en longeant le mur d'enceinte, le chemin des Quatre Chênes. Après 1,6 km, arrivée au carrefour des Quatre Chênes. Prendre le chemin creux à droite; il descend et traverse des cultures. Au bas de la descente, ignorer le chemin à droite et remonter tout droit entre les champs.

2,5 km (2) - Au sommet du plateau, dans un carrefour, prendre à gauche sur 400m. Prendre 1ère à droite : chemin qui longe des pins sylvestres à droite et borde une culture d'épicéas, parsemée de quelques bouleaux à gauche. Poursuivre tout droit en ignorant tous les chemins privés. A la fourche "Vivaqua", prendre la branche de gauche. Bientôt vue panoramique sur Baisy-Thy. Poursuivre tout droit.

3,7 km (3) - Atteindre le fond de la vallée et le Ri d'Hez. Prendre à droite le large chemin (ne pas passer sur le Ri d'Hez). Après 300m, traverser la route prudemment et se diriger vers la droite en direction des pavés.

4,150 km (4) - Rejoindre le chemin de terre à droite qui monte (sans passer au-dessus du Ri d'Hez). S'enfoncer dans le bois (tant que le loup n'y est pas) et suivre tout droit en ignorant les différents chemins privés de part et d'autre.

5 km (5) - Suivre toujours ce même chemin en ignorant les autres chemins privés. Petites montagnes russes pour finalement redescendre jusqu'à la Rue du Ri d'Hez qui relie l'abbaye à Genappe. A la rue, prendre à gauche pour rejoindre le parking.



Balade du Châtelet (7 km) (Dénivelé : 142 m)

Départ : Complexe sportif de Sart-Dames-Avelines – Chemin de la Bruyère du Coq

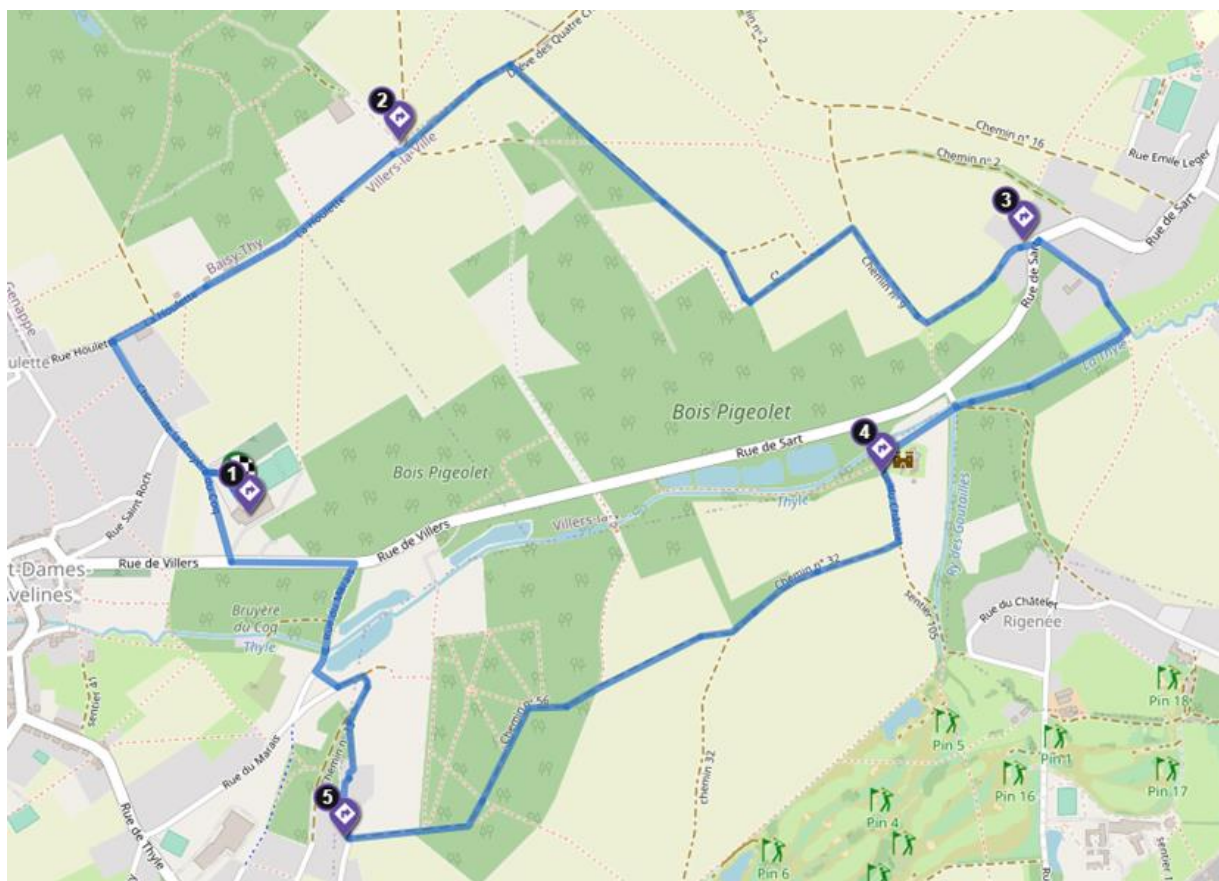
0 km (1) - Quitter le parking pour rejoindre la Rue Chemin de la Bruyère du Coq et l'emprunter vers la droite. Poursuivre jusqu'au T. Prendre à droite Rue de la Houlette.

1.2 km (2) - Le macadam s'arrête, on marche sur de la terre. Poursuivre. A votre droite, une terre cultivée et derrière celle-ci une parcelle boisée. Après 200 m, prendre à droite un large chemin entre 2 terres cultivées en direction de la parcelle boisée. La longer (elle est à votre droite). Face aux fils de fer barbelés, prendre à gauche. Au T, prendre à droite dans un sentier encaissé. Et au T suivant le chemin que l'on suit bifurque à gauche à angle droit en direction des maisons.

3 km (3) - Traverser Rue de Sart en direction de la maison 84 et emprunter cette courte rue qui descend en direction du Gîte rural Le Bocage. La rue devient sentier à hauteur du n°88. Descendre et entrer dans une prairie via un tourniquet. Longer la clôture tout droit et enjamber ensuite la Thyle via un pont grillagé sur votre droite. Longer la Thyle dans le sous-bois. A sa sortie, poursuivre tout droit sur un large chemin qui monte.

4 km (4) - Passage devant le Châtelet. Prendre 1^{ère} à droite. Puis encore 1^{ère} à droite. Poursuivre jusqu'à un T, Rue Grosse Boule.

5.6 km (5) - Au T, prendre à droite. La rue se prolonge par un sentier macadamisé qui serpente entre les maisons. Il devient ensuite un sentier de terre étroit. Descendre. A la sortie du sentier, au T, prendre à droite, un large chemin et continuer à descendre. Au T, face à un étang, prendre à gauche et puis à droite au macadam Rue Moulin à Thil. Puis encore à droite Rue du Marais. Au T, prendre à gauche Rue de Sart et traverser ensuite pour prendre la 1^{ère} à droite, Chemin de la Bruyère du Coq. Emprunter directement à droite l'accès réservé aux piétons et aux pompiers. Longer le complexe sportif (il sera sur votre droite) pour rejoindre le parking.



En passant par la chapelle Sainte-Apolline (7 km) (Dénivelé : 119 m)

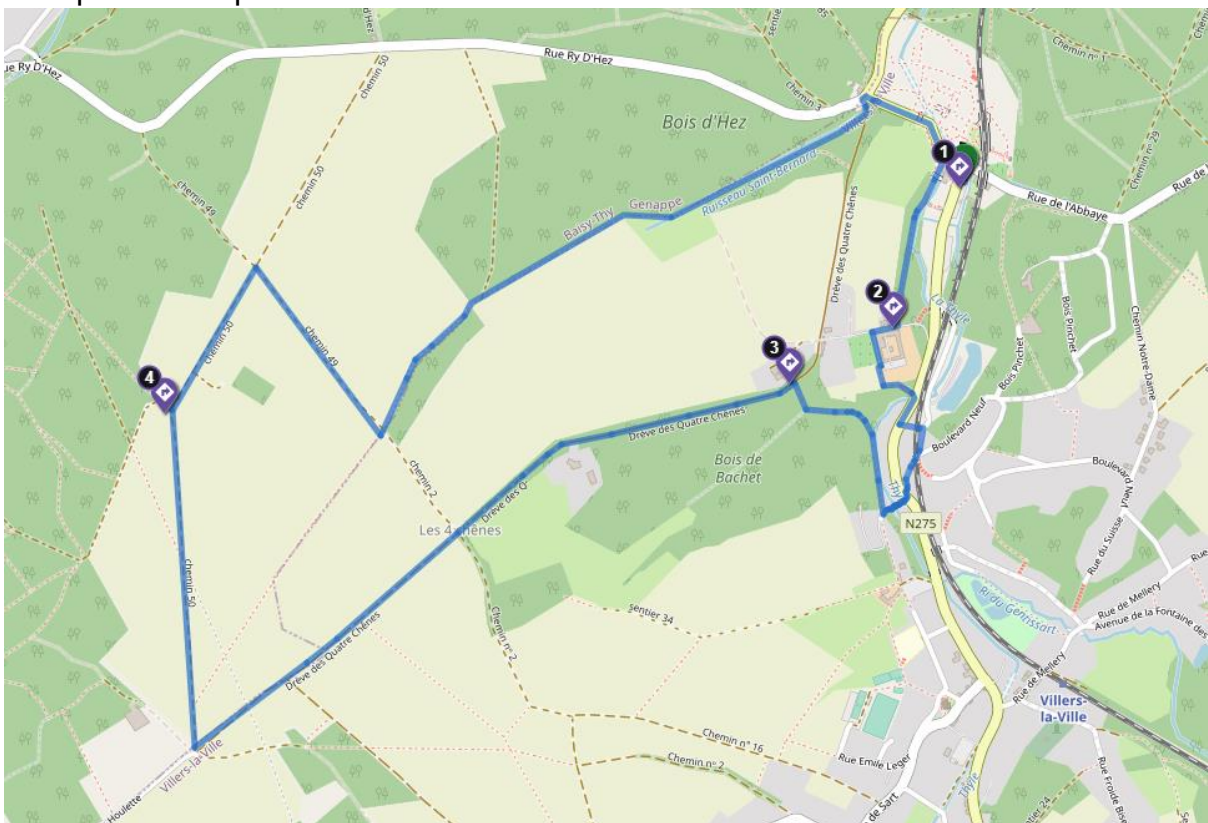
Départ : Parking de l'Abbaye de Villers – Avenue Georges Speeckaert

0 km (1) - Quitter le parking en se dirigeant vers l'abbaye. Prendre à gauche sur Rue de l'Abbaye et quitter directement celle-ci à hauteur du passage piétons pour contourner par la gauche l'ancien moulin (aujourd'hui accueil et bureaux de l'asbl Abbaye de Villers). Passage à côté de la chute d'eau (Thyle) et de sa roue. Poursuivre tout droit en empruntant la drève qui monte vers la ferme de l'abbaye.

500 m (2) - Face à la ferme de l'abbaye, prendre à droite et ensuite à gauche afin de contourner les bâtiments. Poursuivre tout droit en direction des roulottes. Les laisser sur votre droite et emprunter le petit sentier. Au T, prendre la branche de gauche et descendre en se tenant à une corde pour rejoindre l'Avenue Georges Speeckaert. Prendre à droite pendant 75 mètres. Traverser sur le passage piétons pour prendre la 1ère à gauche, Rue du Goddiarch. Passer dans le tunnel sous les rails et prendre à droite toujours Rue du Goddiarch. Au Boulevard Neuf, prendre à droite et passer sur la voie ferrée (passage à niveau). Traverser l'Avenue Arsène Tournay prudemment et prendre en face la rue entre le salon de coiffure et la boucherie. Passer sur la Thyle et prendre à droite le chemin qui bientôt monte dans les bois.

2,350 km (3) - Au sommet de la côte (chapelle sainte Apolline), prendre à gauche. Poursuivre tout droit (passage au lieu-dit Les 4 chênes après 900m). Continuer encore 900 m et prendre le 1er chemin à droite à la fin de la terre cultivée; longer une propriété privée bordée d'une barrière normande. Poursuivre 800m.

5 km (4) - Au Y, prendre le chemin de droite et puis encore une fois à droite après 400m. Au bas d'une descente, après 600m, prendre à gauche. Descendre sur ce chemin pendant 1,5 km qui longe le Ri Saint-Bernard. Au parking (chalet de la Forêt), prendre à droite, passer sous les arcades et rejoindre le point de départ.



La borne de Ways – (7,1 km) (Dénivelé : 123 m)

Départ : complexe sportif de Sart-Dames-Avelines – Chemin de la Bruyère du Coq

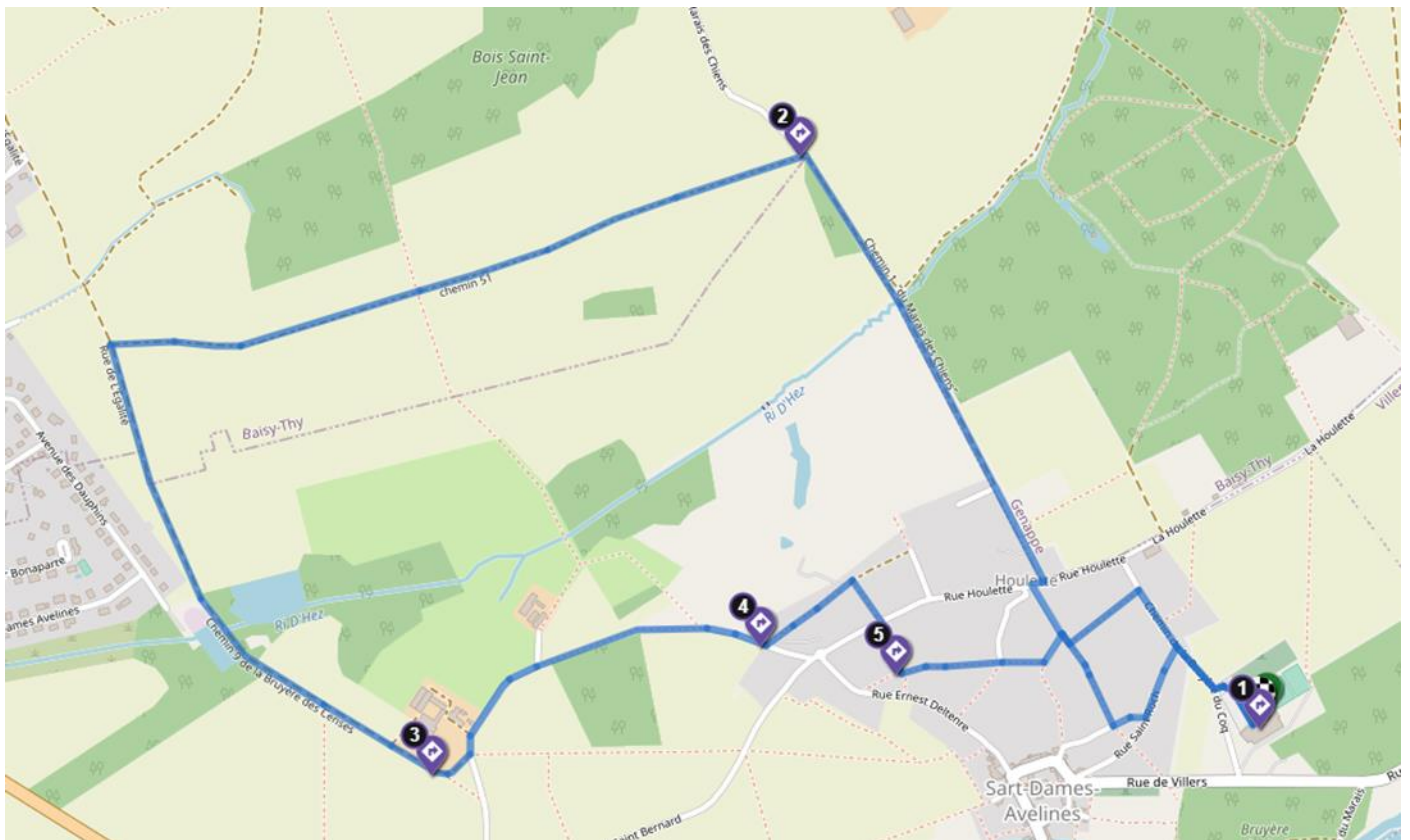
0 km (1) - Quitter le parking du complexe et prendre à droite. Passage devant la chapelle Saint-Roch (1884). Après les dernières maisons, une prairie sur votre gauche. Juste avant l'entrée de la Ferme de Bérines, prendre à gauche le sentier qui longe la prairie, Ruelle à Loute. Au T, à droite, passage sur des pavés et poursuivre tout droit sur Rue de la Fontaine, jusqu'à rejoindre Rue de la Houlette. Prendre vers la droite. Ensuite 1ère à gauche, Chemin de la Vallée. Poursuivre tout droit pendant 1 petit km jusqu'à la Borne de Ways, au sommet de la côte.

1.8 km (2) - A la borne de Ways, prendre à gauche et poursuivre tout droit pendant 1,5 km. Au T, face à un talus, à gauche. Passage au-dessus du Ry d'Hez. Poursuivre tout droit en suivant ce large chemin.

4.6 km (3) - Contourner la Ferme de la Basse-Cense en la laissant sur votre gauche. Au T (macadam), prendre à gauche et poursuivre ensuite vers la droite en direction de la ferme de la Haute-Cense et du sous-bois. Après le macadam, terre, puis pavés puis macadam.

5,4 km (4) - Juste après la maison n°2, prendre à gauche un large chemin. Et après 250 m, prendre le sentier à droite à hauteur de la boîte aux lettres blanches n°19. Traverser Rue de la Houlette et poursuivre dans le sentier qui démarre entre n°22 et n°24.

5.9 km (5) - Au T, au bas de la descente, à gauche dans le sous-bois. Traverser Sentier Sablon Poisson n°63 et poursuivre tout droit dans le sentier enherbé longeant une prairie. Au T (Rue de la Fontaine), à droite, dans le sentier pavé qui descend. Descendre jusqu'au Tienne Saint-Roch; prendre à gauche et monter. Au T suivant, à gauche sur Rue Saint-Roch. Face à la chapelle Saint-Roch, à droite sur Chemin de la Bruyère du Coq pour rejoindre le point de départ.



Par la ferme de l'abbaye (7,3 km) (Dénivelé : 170 m)

Départ : Parking de l'Abbaye de Villers – Avenue Speeckaert

0 km (1) - Quitter le parking en se dirigeant vers l'abbaye. Prendre à gauche sur Rue de l'Abbaye et quitter directement celle-ci à hauteur du passage piétons pour contourner par la gauche l'ancien moulin (aujourd'hui accueil et bureaux de l'asbl Abbaye de Villers). Passage à côté de la chute d'eau (Thyle) et de sa roue. Poursuivre tout droit en empruntant la drève qui monte vers la ferme de l'abbaye.

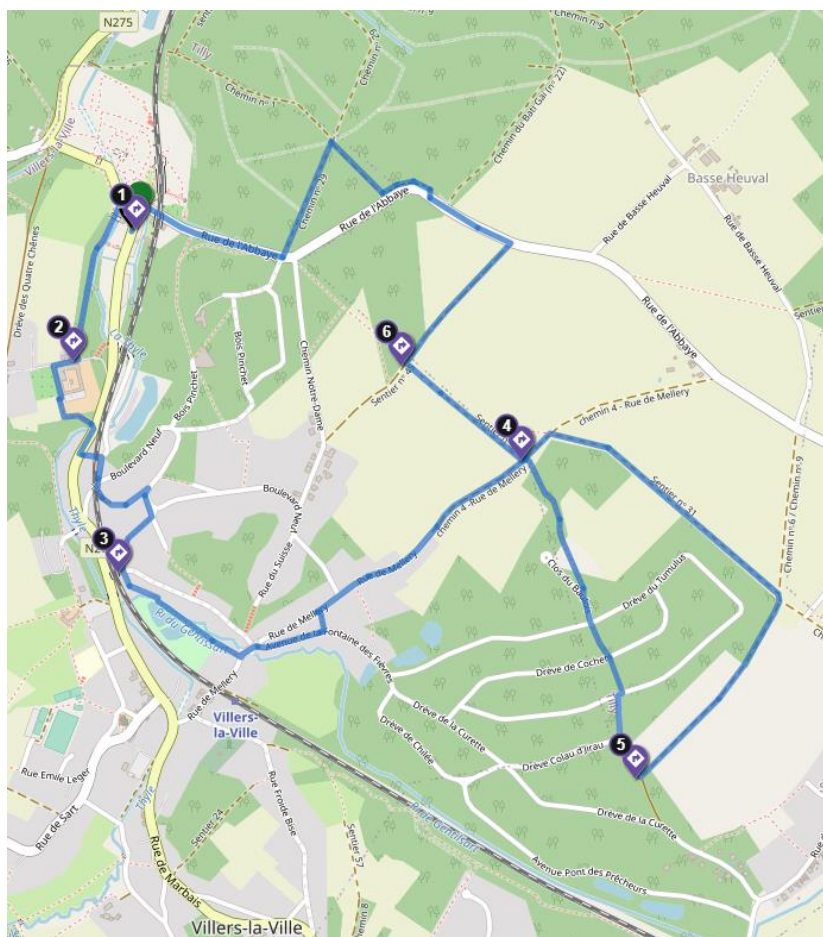
500 m (2) - Face à la ferme de l'abbaye, prendre à droite et ensuite à gauche afin de contourner les bâtiments. Poursuivre tout droit en direction des roulottes. Les laisser sur votre droite et emprunter le petit sentier. Au T, prendre la branche de gauche et descendre en se tenant à une corde pour rejoindre l'Avenue Georges Speeckaert. Prendre à droite pendant 75 mètres. Traverser sur le passage piétons pour prendre la 1ère à gauche, Rue du Goddiarch. Passer dans le tunnel sous les rails et prendre à droite toujours Rue du Goddiarch. Au Boulevard Neuf, poursuivre tout droit en emprunter l'étroit sentier qui longe les rails. Poursuivre sur les escaliers et ensuite sur Rue du Château. Au sommet, prendre 1ère à droite en épingle à cheveux en direction de la maison n° 72. Ensuite encore 1ère à droite, juste après le 66A ; descendre le Tienne de Lune.

1,5 km (3) - Traverser Rue des Bourgeois et poursuivre tout droit en direction des garages sur le Sentier de Nautrive. A la fin du sentier, à gauche sur Rue de Mellery et directement au rond-point, prendre la branche de droite, Avenue Fontaine des Fièvres. Poursuivre pendant 170 m et, face à la Maison médicale de Villers (maison en briques peintes en rouge et châssis bleus), prendre à gauche dans le talus, un petit sentier qui monte "sec". A la Rue de Mellery, à droite et tout droit dans le cul-de-sac pendant 700m. Bientôt la rue devient chemin.

2,8 km (4) - Prendre 1ère à droite : un sentier dans le sous-bois et suivre le balisage « losange rouge ». A la rue à gauche (losange rouge). Continuer à suivre ce balisage sur un petit sentier entre des jardins, en coupant successivement 2 routes. Au T, à droite et directement à gauche sur Drève aux Silex (balisage losange rouge)

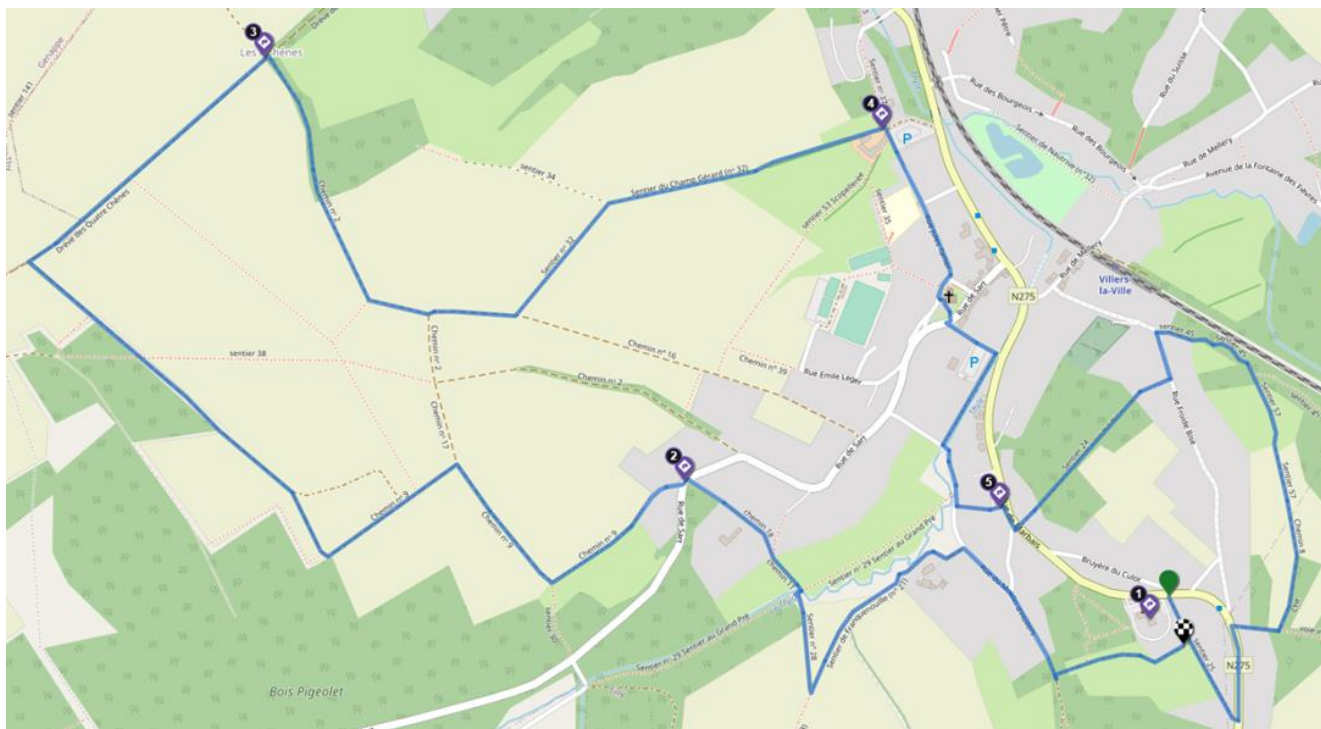
3,7 km (5) - Après le n°12, prendre le chemin à gauche (balisage losange rouge). Après 600m, prendre à gauche et de suite encore à gauche un chemin entre haies et terre cultivée. Au bas de la descente, à gauche puis 1er chemin à droite qui monte entre 2 terres cultivées.

5,5 km (6) - Au sommet de la côte, au T, à droite, suivre le sentier entre les terres cultivées jusqu'à la Rue de l'Abbaye. Prendre à gauche pendant 150m. A l'orée du bois ignorer le chemin qui part à droite. Poursuivre une trentaine de m sur Rue de l'abbaye. Emprunter un petit sentier destiné aux cavaliers, à droite de la Rue de l'abbaye, et qui la longe. Au T, à droite sur le chemin qui mène au carrefour de l'Etoile. Dans ce carrefour de chemins, prendre celui de gauche pour rejoindre Rue de l'Abbaye. Prendre à droite et se laisser descendre ensuite jusqu'au parking.



Entre les bois Pigeolet, Cochet et Bachet (7,5 km) (Dénivelé : 153 m)

Départ : Maison communale – Rue de Marbais 37



0 km (1) - Face à la Maison communale, descendre à droite et se diriger vers le bois. Emprunter le sens unique et 10m après, trouver le sentier qui entre dans la parcelle boisée et qui, bientôt, descend d'une façon assez raide. Rejoindre une prairie. Continuer à descendre jusqu'à la route. Prendre à droite. Marcher jusqu'au n° 7. Entrer dans le chemin qui mène à la propriété. A hauteur de la boîte aux lettres, emprunter à droite l'étroit sentier. Monter. Arrivés sur le plat, une prairie à droite. Longer cette prairie et à l'extrémité de celle-ci, emprunter, à droite, en épingle à cheveux, le sentier qui descend. Sortir de la prairie par un tourniquet. Face à la Thyle, à droite. Franchir le pont grillagé et prendre directement à gauche dans la prairie en longeant la clôture. Sortir de la prairie par un tourniquet. Après 50m, au Y, prendre à gauche.

1,4 km (2) - Traverser Rue de Sart et poursuivre en face (légèrement sur votre gauche) sur du macadam « Sauf riverains et charrois agricoles » qui bientôt devient terre. Au T (tourniquet), prendre à droite à angle droit. Ensuite 1ère à gauche. Face à des barbelés, le chemin bifurque à droite à angle droit. Rejoindre la Drève des 4 chênes. Prendre à droite jusqu'au carrefour du lieu - dit "Les 4 chênes"

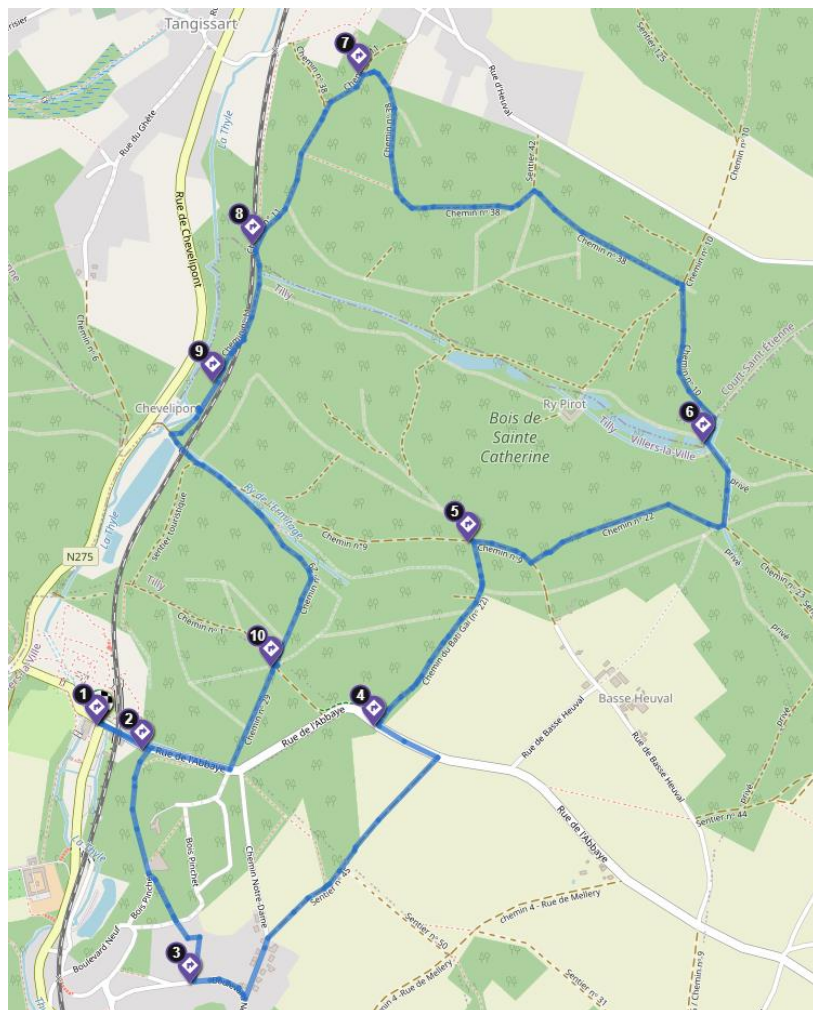
3,5 km (3) - Dans le carrefour des 4 chênes, prendre à droite. Après 500m, au Y prendre la branche de gauche. Quelque 150 m après prendre la 1ère à gauche « Sentier du Champ Gérard », bordé d'arbres. Suivre ce sentier qui descend et s'élargit (passage en prairie). Passage délicat (descente et montée raide de 3 m). Terminer la descente en longeant un mur de briques à droite.

5 km (4) - Au croisement de sentiers, prendre à droite en longeant le parking. Le sentier devient Rue Jules Tarlier. Passage devant l'école communale. Poursuivre jusqu'à l'église. Franchir le passage prévu à droite de la haie pour contourner l'église par la droite, au plus près. Descendre les escaliers. Traverser Rue de Sart et emprunter en face le sentier qui rejoint un parking. Traverser ce parking dans le sens de la largeur et avant d'arriver sur Rue de Marbais, prendre à droite, le sentier qui longe la Thyle. Au macadam, emprunter Rue du Moulin d'Hollers vers la gauche. Juste avant la maison rose, prendre à gauche un sentier qui monte "sec".

5,8 km (5) - A la Rue de Marbais, à droite pendant 50m. Traverser PRUDEMMENT et emprunter en face (juste après le n°30) un chemin qui se rétrécit. A la Rue Froidebise, descendre à gauche 100m et prendre à droite le chemin dans le tournant, en face du n°13. Après 50m, il se rétrécit et s'enfonce dans le sous-bois. Face à la prairie, monter tout droit. Au sommet, au T (palissade en bois), à droite. A la Rue de Marbais, à gauche pendant 150m puis traverser PRUDEMMENT. Prendre le sentier qui démarre dans l'entrée du numéro 61B (à droite et en oblique) et rejoindre la maison communale.

Up and down dans les bois de Villers (8,4 km) (Dénivelé : 177 m)

Départ : Parking de l'Abbaye de Villers – Avenue Speeckaert



0 km (1) – Face à l'abbaye, prendre à droite, monter Rue de l'abbaye.

200m (2) – Passer sous les rails du chemin de fer, franchir la Porte de Namur. Quelque 20 mètres plus loin, prendre à droite un sentier qui monte dans le talus. Poursuivre. Au Y, prendre la branche de gauche (longer 2 maisons), traverser une route et suivre le sentier qui effectue un gauche-droite.

950m (3) - A la Rue (Boulevard neuf), prendre à gauche et ensuite première à gauche, Chemin Notre-Dame. Après la dernière maison à votre droite, emprunter, à droite un large chemin à travers les terres cultivées, en direction de la parcelle boisée. Le suivre jusqu'à Rue de l'Abbaye (pavés). Prendre à gauche jusqu'à l'orée du bois.

2,2 km (4) - A l'orée du bois, prendre le chemin à droite et suivre le balisage rectangle jaune (réalisé par le SI de Villers-la-Ville).

2.8 km (5) - Au carrefour, prendre à droite (balisage rectangle jaune) ; au Y suivant, prendre à gauche (balisage rectangle jaune). Arrivée à un T ; prendre deux fois à gauche et suivre le Ry Pirot. (Suivre balisage rectangle jaune).

(6) Arrivée au Ry Pirot. Prendre à droite (balisage rectangle jaune), en montée. Dans le carrefour (4,3 km), prendre à gauche. On quitte le balisage rectangle jaune pour suivre un balisage blanc et vert. Au T, à gauche.

5.6 km (7) - Au carrefour (2 petits sièges en bois), prendre à gauche et poursuivre tout droit en ignorant les chemins à droite.

6.2 km (8) - Arrivée au chemin de fer, poursuivre à gauche en longeant les rails. Suivre ce chemin qui descend en contrebas des rails. Garder la droite. Traverser les rails sur le passage à niveau et continuer tout droit.

(9) - Juste avant la propriété privée, prendre sur la gauche, un petit sentier boisé (Balisage jaune). Poursuivre. Au T, prendre à gauche et passer sous le chemin de fer. Rester sur le chemin principal en gardant toujours votre droite. Monter.

7.650 km (10) - Au lieu-dit « l'Etoile » (grande clairière), traverser et rejoindre la route pavée, Rue de l'Abbaye. Prendre à droite et descendre vers l'Abbaye en passant sous la Porte de Namur et le pont de chemin de fer. Arrivée 8,4 km.

Autour du Bois Pigeolet – (9,1 km) (Dénivelé : 148 m)

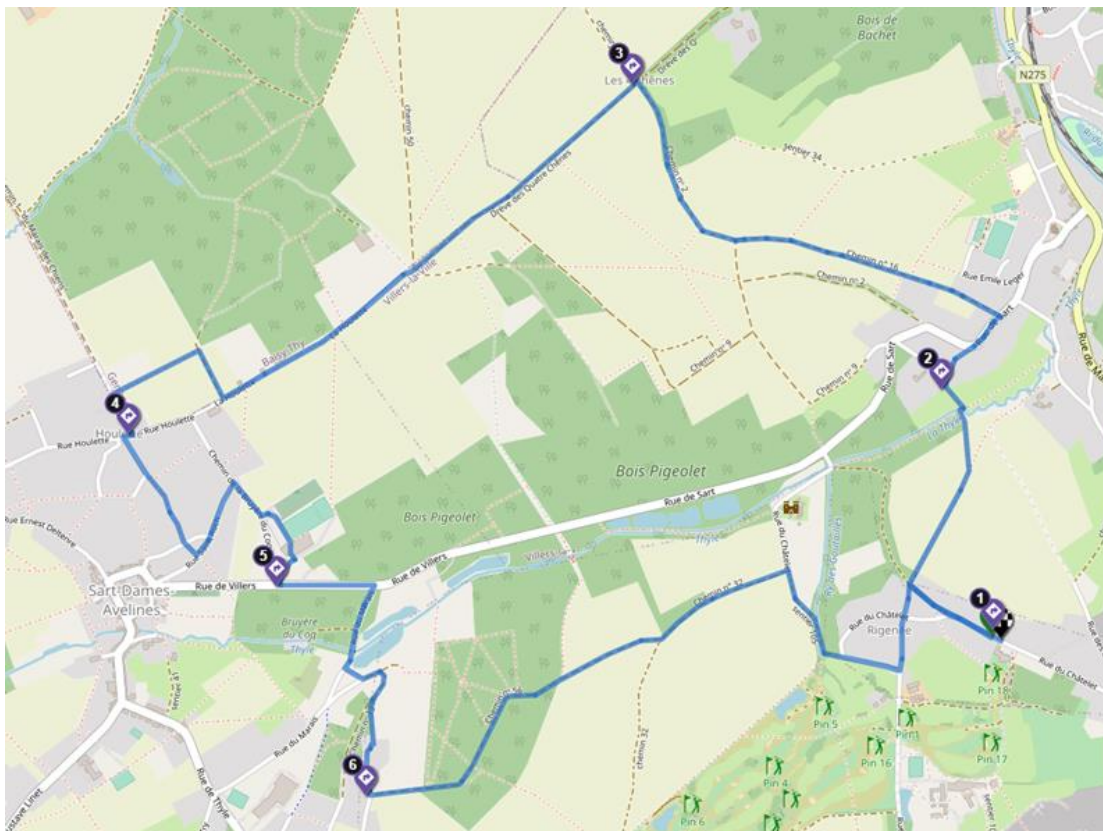
Départ : Parking du Golf de Rigenée – 62 Rue du Châtelet à Tilly

0 km (1) – Quitter le parking et emprunter Rue du Châtelet dans le sens de la descente. A hauteur du n°75, poursuivre dans le chemin droit devant vous. Au carrefour de chemins, prendre à droite. Emprunter le sentier de Franquenouille et le descendre avec une belle vue sur le village de Villers-la-Ville. Soyez attentifs ! La terre cultivée située à votre gauche est suivie par une prairie. A la limite entre les 2 parcelles, emprunter le sentier qui descend à travers la prairie. En sortir via un tourniquet. Face à la Thyle, à droite. Franchir le pont grillagé et prendre directement à gauche dans la prairie en longeant la clôture. Sortir de la prairie par un tourniquet.

900 m (2) - Après 50m, au Y, prendre à droite. A la Rue de Sart, prendre à droite pendant 150m. Face au n° 54, traverser et emprunter en face un sentier qui monte dans un sous-bois. Rester sur ce sentier en ignorant les sentiers à gauche et à droite. Au Y, prendre la branche de droite (= tout droit) et poursuivre jusqu'au carrefour des 4 chênes.

2,5 km (3) - Au carrefour des 4 chênes, prendre à gauche et marcher tout droit pendant 1,5 km. Juste après les 2 maisons accolées en briques rouges, et juste avant les 2 serres, en face des terres cultivées de la Ferme de Bérines, prendre un chemin à droite et ensuite le 1er sentier à gauche. Au macadam, Chemin de la Vallée, à gauche.

4,5 km (4) - A la Rue de la Houlette à droite, puis traverser et prendre la 1ère à gauche, Rue de la Fontaine. Après 120m, la rue fait un angle vers la gauche. A ce moment-là, quitter Rue de la Fontaine et poursuivre tout droit sur des pavés puis emprunter tout droit le sentier "Ruelle à Loute" qui descend. Traverser Tienne Saint-Roch et poursuivre. A la rue suivante, Rue Saint-Roch, prendre à gauche. Face à la chapelle Saint-Roch, à droite sur Chemin de la Bruyère du Coq. Après 200m, à hauteur de l'entrée du Cimetière de Sart et du Complexe sportif, quitter Chemin de la Bruyère du Coq et emprunter face à vous, un chemin créé par l'usage pour marcher au plus près du complexe. A l'arrière du bâtiment, rejoindre l'accès pompiers et ensuite la Rue de Sart.



5,5 km (5) - A la Rue de Villers, à gauche et ensuite 1ère à droite Rue du Marais, puis 1ère à gauche. Au T, à gauche et 50m après, prendre à droite le chemin qui monte. Après 100m, quitter ce chemin pour prendre à gauche un sentier qui monte sec. Rester sur ce sentier qui bientôt serpente entre des maisons.

6,5 km (6) - Juste après le n°37, prendre à gauche le chemin qui descend vers le bois. Au T à gauche. Au T suivant à droite. Au T, Rue de Rigenée, à gauche. Traverser le carrefour (chapelle à gauche) et au carrefour de chemins suivant, à droite. Remonter tout droit jusqu'au parking.

De l'Ecorcheur à Franquenouille (9,9 km) (Dénivelé : 171 m)

Départ : Parking de l'Intermarché - Chaussée de Namur 113 - Sart-Dames-Avelines

0 km (1) - Dos à l'entrée de l'Intermarché, se diriger vers la gauche et prendre à gauche Chemin de la Fontaine Brigode qui longe le parking. Quand la rue devient terre, au Y, prendre à gauche. Au T, encore à gauche. Arrivé Rue de Thyle, prendre tout de suite à droite Rue de l'Ecorcheur. A hauteur de la 1ère à droite (Rue Grosse Boule), prendre à gauche le sentier 56. Puis à droite, Rue Cheranne. Contourner le château d'eau et prendre à gauche Rue Grosse Boule. Prendre 1ère à gauche sur Rue du château d'eau et ensuite à droite sur Rue de l'Escavée. Descendre l'Escavée dans les bois pendant 500 m.

2 km (2) - Longer un grillage vert et ensuite une **grille verte**. Quelques mètres plus bas, prendre à droite en épingle à cheveux le sentier qui monte. Après la maison n° 39 prendre à gauche un large chemin qui descend. Poursuivre 1 km. Au T, à gauche et au T suivant à gauche. Passage devant le Châtelet de Marbais. Descendre.

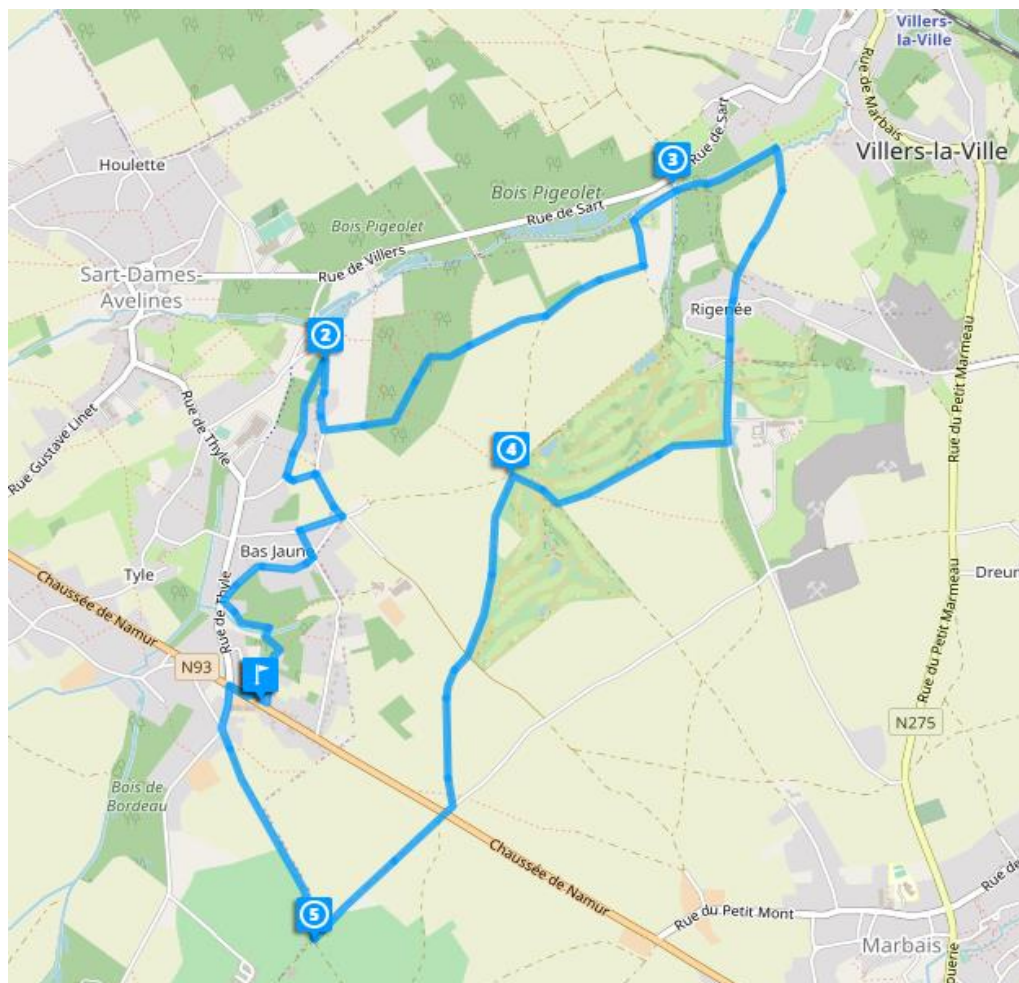


4,150 km (3) - Au bas de la descente, poursuivre tout droit le long de la Thyle sur un petit sentier qui serpente dans le bois. A la fin du sentier boisé, un pont grillagé que l'on NE FRANCHIT PAS.

Prendre à droite (2 tourniquets à passer) et monter dans la prairie en longeant la droite de celle-ci. A la sortie de cette prairie, prendre à droite le sentier et monter. Arrivée au hameau de Rigenée. Poursuivre tout droit. Passage entre des maisons puis entre des trous de golfs. Juste avant le bois (déboisé), prendre à droite un large chemin qui monte. Au bas de la descente, le chemin tourne, poursuivre.


6,650 km (4) - Au carrefour de chemins, prendre à gauche et cheminer avec le golf à gauche et une terre cultivée à droite. Traverser une petite route asphaltée et poursuivre sur le chemin. A la route en macadam, prendre à droite et traverser la N93 en faisant très attention. Continuer tout droit pendant 700m.

8,715 km (5) - Prendre le 1er chemin à droite et le suivre pendant 900m. Arrivée Tout-Vent que l'on prend à droite. A la chaussée de Namur, prendre à droite et traverser sur le passage piétons pour retrouver le parking.



De part et d'autre de la route de Chevelipont (10,3 km) (Dénivelé : 285 m)



Départ : Parking de l'Abbaye de Villers – Avenue Georges Speeckaert

0 km (1) - Quitter le parking de l'abbaye (Avenue G. Speeckaert). Se diriger vers l'abbaye. Emprunter Rue de l'abbaye vers la gauche. Passer sous les arcades. Face au café "Le Chalet de la Forêt", prendre à droite dans les bois, le long du pignon du bâtiment, un sentier qui monte de façon escarpée. Rester sur ce sentier qui bientôt s'élargit, en ignorant tous les chemins et sentiers à gauche et à droite : suivre le GR : 

2 km (2) - Au bas de la descente, au T (panneau didactique sur le castor), prendre à droite. Longer le Ri d'Hez pendant 450m, puis à la fourche, prendre celle de droite (Ne pas franchir le Ry d'Hez sur un pont (dalle bétonnée). Monter.

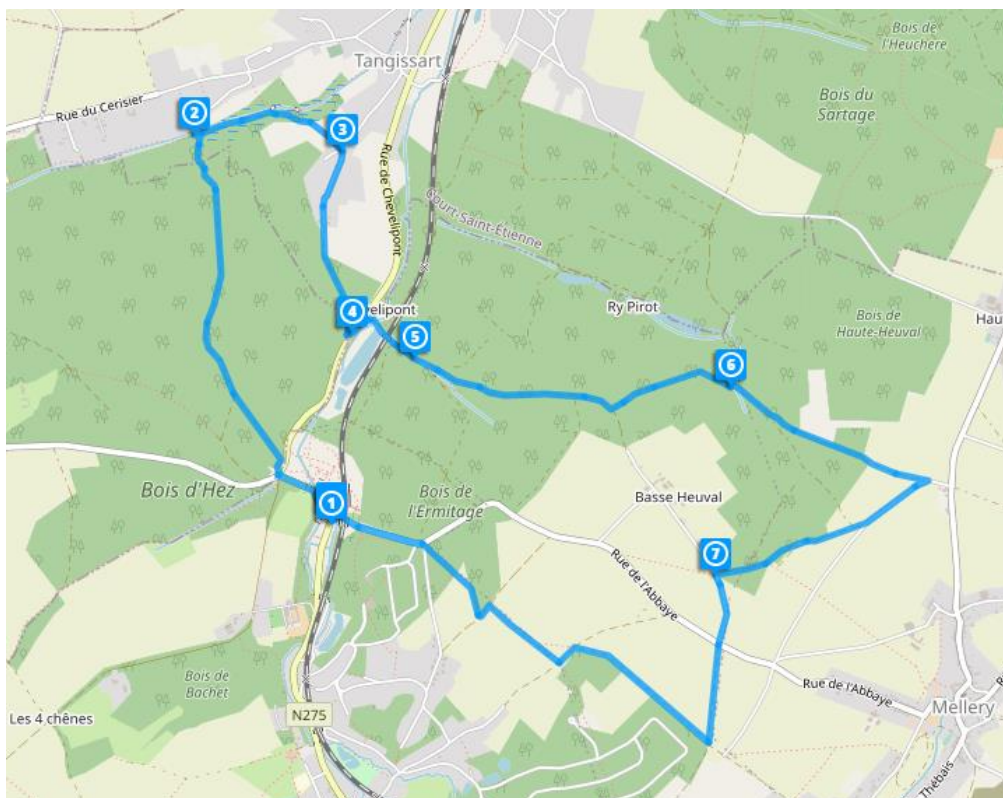
2,7 km (3) - A la Rue du Ghête, à droite. Bientôt la rue devient chemin.

3,5 km (4) - Au bas de la descente, à la Rue de Chevelipont, traverser avec prudence et emprunter en face, à +- 100 m à votre gauche, le chemin qui longe les bâtiments de l'ancien moulin.

4 km (5) - Environ 400 m après la route de Chevelipont, quitter le chemin principal et au Y, prendre à gauche : passer sur le Ry de l'Ermitage et suivre . Monter. Traverser un carrefour de chemins. Au Y suivant, prendre à gauche ().

5,5 km (6) - Au T à gauche et 20m après, à droite, direction Mellery. Faire 100m et au Y, prendre la branche de gauche. Poursuivre jusqu'à la route de remembrement. Prendre à droite pendant 300m puis la quitter pour un chemin qui part à votre droite. Suivre ce chemin tout droit pendant 800m.

7,5 km (7) - A la Rue de Basse-Heuval, à gauche. Traverser Rue de l'Abbaye et poursuivre tout droit. Après 400m, prendre à droite un chemin entre haies et terre cultivée. Au bas de la descente, à gauche puis 1ère à droite (montée). Au T à gauche sur 70m, puis à droite dans le sous-bois. A la Rue de l'abbaye (pavée) (chapelle Notre-Dame des Affligés), prendre à gauche et descendre pour retrouver le point de départ.



Grand 8 à Villers (11 km) (Dénivelé : 173 m)

Départ : Parking communal (marché) en face du 10 Rue de Marbais

0 km (1) - Quitter le parking en direction de l'agence BCA/AG Insurance et aller à gauche vers l'église en empruntant le sentier n°48 « Bailly au Bois ». Traverser la rue prudemment et monter vers l'église. Contourner l'église vers la gauche et emprunter rapidement les escaliers pour rejoindre la Rue Jules Tarlier que vous empruntez sur 30 m vers la droite. Juste après le n°14, prendre à gauche et monter le sentier. Au Y, face au terrain de basket, monter à gauche. Passer entre la buvette du foot et les terrains de tennis. Poursuivre tout droit.

550 m (2) - Au T, face à la maison n°14, prendre le sentier bétonné à droite dans les champs. Au T, prendre à droite un chemin bétonné encaissé et au sommet de la côte, suivre tout droit en direction des « 4 chênes ». Après une petite descente, au Y, continuer tout droit sur le sentier bétonné. Le suivre jusqu'à arriver au carrefour « Les 4 chênes ». Dans ce carrefour, prendre à gauche le large chemin en direction de Sart-Dames-Avelines. Après 500m, prendre à gauche un chemin enherbé qui bientôt longera une parcelle boisée à votre droite. Marcher 700 m et tourner obligatoirement vers la gauche, face aux fils de fer barbelés. Au T (sentier), prendre à droite le sentier légèrement encaissé qui descend vers la vallée de la Thyle et au T suivant, prendre à gauche un chemin plus large presque à plat en direction des maisons. Le chemin devient macadam.

4 km (3) - Traverser Rue de Sart en diagonale et emprunter en face la rue qui devient chemin. Descendre en direction du « Gîte Le Bocage ». Plus bas, rester sur la branche de gauche. Entrer dans la prairie par un tourniquet. Poursuivre tout droit en longeant une clôture barbelée à votre droite et rejoindre un pont métallique qui enjambe la Thyle. Traverser le pont, gardé par un tourniquet, et tourner ensuite directement à gauche, où se trouve un double tourniquet, pour monter tout droit dans une prairie. A la sortie de la prairie, prendre à droite et monter (sentier de Franquenouille). Au sommet, poursuivre tout droit; le parcours devient asphalté (Rue de Rigenée).

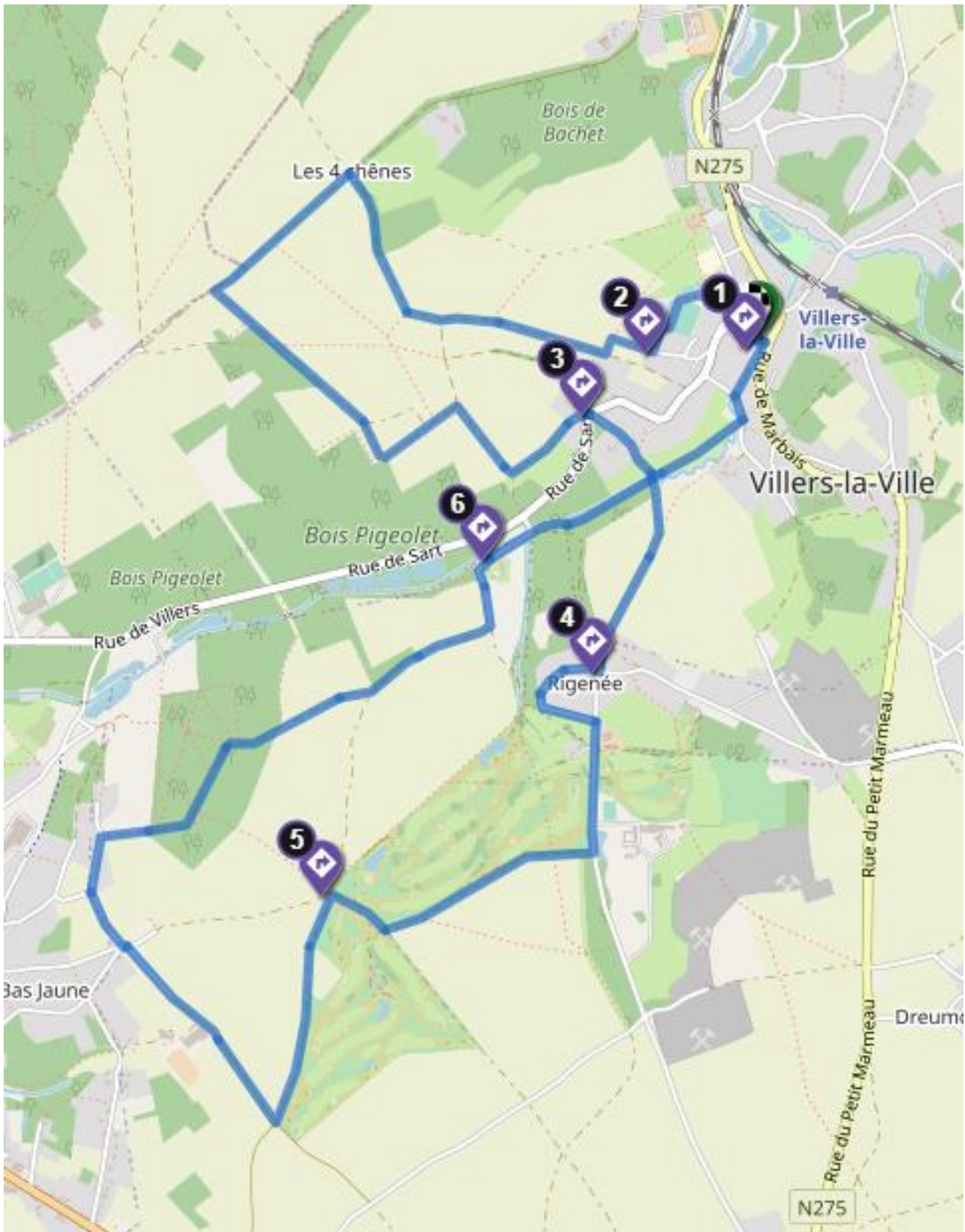
4,9 km (4) - Arrivé à un carrefour, à hauteur de la chapelle de Rigenée, prendre à droite dans Rue du Châtelet. Au bas de la descente, au T, tourner à gauche, la rue remonte le long d'une prairie sur la droite avec le Ry Sainte-Catherine en son creux. Au T, Rue de Rigenée, prendre à droite. Continuer tout droit sur ± 300 mètres. Prendre à droite dans une allée bordée d'arbres (entre le terrain de golf à sa droite et une parcelle déboisée à sa gauche). Suivre cette allée sur un peu moins de 700 mètres. Après une descente, un léger tournant sur la droite et arriver 150 m plus loin à un carrefour.

6,6 km (5) - Dans le carrefour, prendre le chemin de gauche (golf à votre gauche, champs à votre droite). Remonter ce chemin sur près de 700 mètres. Au croisement, tourner à droite dans le chemin asphalté qui mène vers le château d'eau, longeant à gauche les prairies et les bâtiments du Haras des Avelines. À l'entrée de Sart-Dames-Avelines, poursuivre tout droit et emprunter Rue Grosse Boule qui passe devant le château d'eau en le laissant sur votre gauche. Au Y, à droite, dans le cul-de-sac. Juste après le n°37, prendre à droite le chemin qui descend vers le bois. Au T à gauche. Au T suivant à gauche.

10 km (6) - Passage devant le Châtelet. Au bas de la descente poursuivre tout droit pour longer la Thyle au plus près. Passer sur le pont grillagé (sur lequel vous êtes déjà passé) et poursuivre tout droit dans la prairie : la traverser dans toute sa longueur. En sortir via un tourniquet. Rejoindre la Rue du Moulin d'Hollers et l'emprunter vers la gauche. Passer à nouveau un pont et juste après, suivez sur votre droite le chemin qui longe le ruisseau (sentier n° 49, longeant la rivière). Après ± 150 mètres, retrouver le parking, point de départ de la randonnée.

Grand 8 à Villers (11 km) (Dénivelé : 173 m) (Suite)

Départ : Parking communal (marché) en face du 10 Rue de Marbaïs



De Mellery à l'Abbaye (12 km)



Départ : Eglise de Mellery

0 km (1) - Dos à l'église, prendre Rue Adjudant Kumps vers la droite et prendre la 1^{ère} à gauche, Rue Champ du Vénérable, après 400m. La suivre pendant environ 850 m jusqu'à la Rue de l'Abbaye. Traverser Rue de l'Abbaye et poursuivre pendant 500m. Au T à droite puis à gauche.

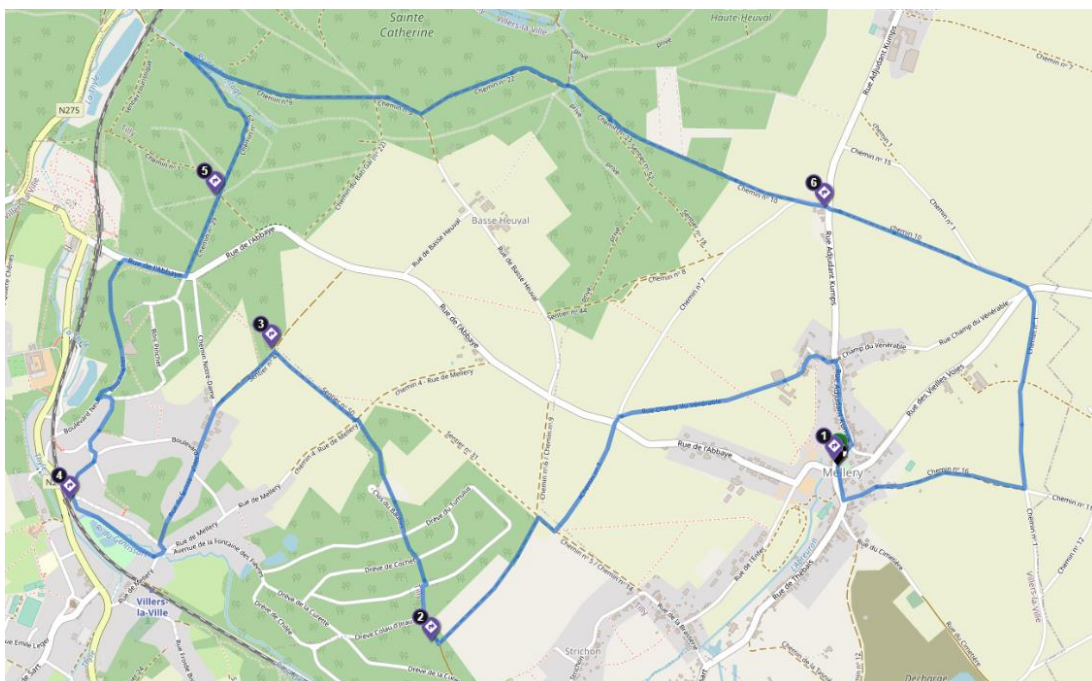
2,4 km (2) - A la Drève aux Silex, à droite. Après 250m, Drève du Tumulus à droite et directement à gauche, prendre un sentier entre des haies. Traverser Drève de Cochet et à nouveau Drève du Tumulus en restant sur ce sentier. Poursuivre tout droit dans Clos du Baulois pendant 50m et prendre le sentier (sur votre droite) situé à l'entrée de la propriété du n°18. Au bas de la descente, à gauche puis directement à droite. Monter.

3,850 km (3) - Au T de sentiers, à gauche. Après 500m poursuivre tout droit sur le macadam "Chemin Notre-Dame". Poursuivre tout droit sur Boulevard Neuf. Et dans le tournant, abandonner Boulevard Neuf pour continuer tout droit et descendre Rue du Suisse qui se termine par de très larges marches. Arriver Rue des Bourgeois, prendre à gauche puis faire 50 à droite sur Rue de Mellery. Prendre alors à droite juste avant le n°36 l'étroit sentier qui se faufile entre 2 maisons. Longer l'étang.

5,3 km (4) - Traverser Rue des Bourgeois et poursuivre en face sur Tienne de Lune; emprunter les escaliers à droite dans le fond de cette impasse. Au sommet, directement à gauche pendant 80m. Ignorer Sentier du Château à gauche et descendre à droite sur Boulevard Neuf. Après 200m, dans un tournant, quitter Boulevard Neuf juste après Rue Bois Pinchet et prendre à droite un large chemin qui s'enfonce dans un sous-bois « Gîte Le Bouquet d'arbres ». Le suivre jusqu'à la Rue de l'Abbaye (pavée) que l'on monte vers la droite. Quelque 30m avant d'atteindre la Chapelle Notre-Dame-des-Affligés, quitter Rue de l'Abbaye et prendre à gauche un chemin qui s'enfonce dans le bois.

6,8 km (5) - Traverser le carrefour de chemins (lieu-dit l'Etoile), et descendre. Ignorer les chemins privés et prendre après 600m un sentier à droite en épingle à cheveux (traverser le Ri de l'Ermitage). Suivre le GR :  Monter. Traverser 1 carrefour de chemins. Au Y suivant, prendre à gauche (). Arrivée à un T, prendre à gauche et 20m après à droite. Après 100m, au Y, prendre la branche de gauche et poursuivre ; au de-là du sentier continuer tout droit sur la route de remembrement.

10 km (6) - Traverser Rue Adjudant Kumps et prendre en face le chemin qui s'enfonce dans les cultures. Après 800m poursuivre tout droit sur la route. Traverser Rue de Mellery et poursuivre sur la route de remembrement pendant 500m. Prendre le 1^{er} chemin creux à droite (ligne électrique aérienne). Descendre. Au bas de la descente poursuivre et face au rond-point à droite sur Rue de Thébais pour rejoindre l'église.



D'un golf à l'autre (12,8 km) (Dénivelé : 154 m)

Départ : Golf La Bruyère – Rue Jumerée 1

0 km (1) - Quitter la cour intérieure de cette ancienne ferme de l'abbaye, passer sous le porche à droite du bâtiment "club-house". Poursuivre tout droit une cinquantaine de m et avant d'arriver sur le terrain de golf, prendre à gauche, sur le chemin empierré. Marcher 1 km. Traverser prudemment la N93 (pas de passage piétons) et prendre ensuite à gauche le chemin qui démarre à 50 m de là. Poursuivre 700m et traverser une route asphaltée. Poursuivre à nouveau pendant 700m. Traverser un carrefour de chemins et poursuivre tout droit.

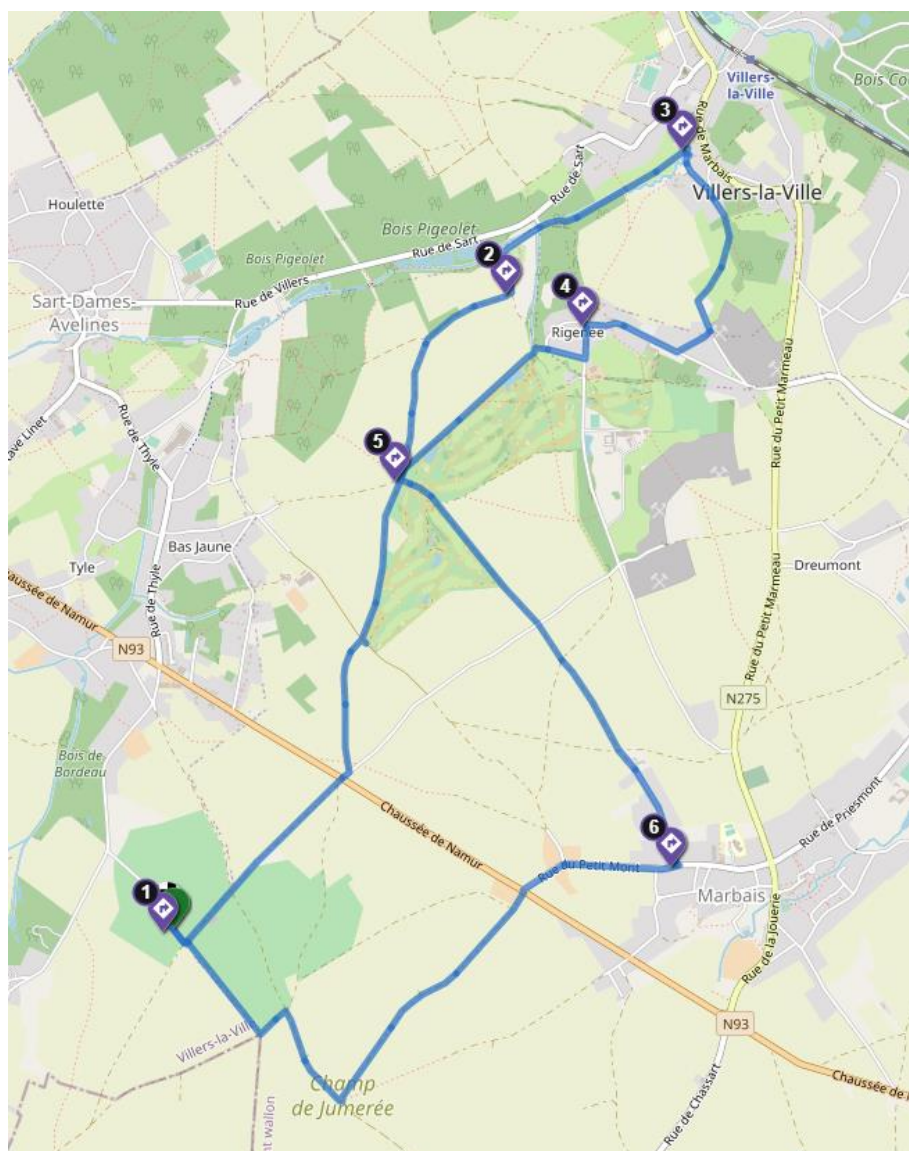
3,5 km (2) - Au T à gauche, passer devant le Châtelet et descendre. Au bas de la descente poursuivre tout droit pour longer la Thyle au plus près. Passer sur le pont grillagé et poursuivre tout droit dans la prairie : la traverser dans toute sa longueur. En sortir via un tourniquet. Rejoindre la Rue du Moulin d'Hollers.

4,6 km (3) – A la Rue du Moulin d'Hollers, à droite. Bientôt la rue devient chemin. Poursuivre. Au sommet, à gauche, passer devant la maison ocre et ensuite 1ère à droite. Au T, Rue du Chatelet à droite. Passage devant le golf de Rigenée. Descendre jusqu'à la chapelle de Rigenée.

6,1 km (4) - A la chapelle de Rigenée, dans le carrefour, à gauche, et ensuite 200m plus loin 1ère à droite. Longer une prairie (sur votre gauche) : alternance de tronçons de macadam, chemin, macadam, chemin. A la fin de la prairie, dans le tournant, juste en face du panneau « Ri des Goutailles », prendre à gauche. Quelques 50m plus loin, monter à droite dans le talus. Face à la terre cultivée, prendre à gauche un chemin entre cette terre et le terrain de golf (étang pour démarrer). A la fin du chemin, prendre à gauche et 30m après encore à gauche en direction de Marbais.

7.3 km (5) - Compter 200m et abandonner ce chemin pour poursuivre tout droit, face à vous, sur un chemin enherbé, entre terre cultivée à gauche et terrain de golf à droite. Monter. Traverser la rue (8,2 km) en macadam et poursuivre en face entre les cultures. Passage à côté de la chapelle du Camp (délabrée). Poursuivre tout droit dans Rue du Camp.

9,450 km (6) - Au T, à droite, Rue du Berceau qui plus loin prend le nom de Rue du Petit Mont. Après 700m, traverser prudemment la N93 (pas de passage piétons) et prendre en face le large chemin. Poursuivre tout droit et au T (11,4 km) prendre à droite, puis 1ère à gauche vers l'arbre de la Bruyère. A l'arbre de la Bruyère, à droite pour rejoindre le point de départ.



Ry Pirot, Ry Sainte-Gertrude et Ry de l'Ermitage (13,5 km) (Dénivelé : 275 m)

Départ : Chapelle Notre Dame des Affligés – Intersection Rue de l'Abbaye et Chemin Notre-Dame à Villers-la-Ville

0 km (1) - Dos à la chapelle ND des Affligés, traverser Rue de l'Abbaye (pavée) et prendre, quasi en face le chemin qui mène à une grande clairière : "l'Etoile". Dans ce carrefour de chemins, prendre à droite. 20m avant d'atteindre Rue de l'Abbaye, emprunter à gauche un petit sentier qui s'enfonce dans le bois tout en longeant la Rue de l'Abbaye. Au terme du sentier, rejoindre Rue de l'Abbaye et la suivre vers la gauche pendant 30m. A l'orée du bois, prendre le chemin à gauche. Au carrefour, prendre à droite (balisage rectangle jaune) ; au Y suivant, prendre la branche de droite. Bientôt celle-ci se change en macadam. Poursuivre tout droit. Traversée du hameau de Basse-Heuval.

2,4 km (2) - Après les dernières maisons, dans la descente, prendre à gauche le chemin qui s'enfonce dans le bois. Poursuivre tout droit pendant 700m, rejoindre une route de remembrement; la suivre pendant 300m. Quand celle-ci tourne à droite, prendre dans le tournant le sentier qui part à gauche.

4,4 km (3) - Au bas d'une descente, traverser le carrefour et longer le Ry Pirot (à votre droite) : suivre balisage rectangle jaune. 200 m après, face aux étangs du Ry Pirot, prendre à droite (balisage rectangle jaune), en montée. Poursuivre tout droit jusqu'à la Rue d'Heuval en ignorant tous les chemins à gauche et à droite. Arrivé Rue d'Heuval (5,250 km), prendre à droite pendant 500m.

5,750 km (4) - A la borne Fluxys (gaz), prendre à gauche le sentier de droite "Sauf charroi agricole et forestier". Après 300m, traverser un carrefour et poursuivre. Encore 300m plus loin, au T, à gauche (à droite = chemin privé). Au T suivant, à droite et longer la ferme du Sartage jusqu'à la Rue du 43ème Régiment d'Infanterie. Prendre à gauche pendant 150m et ensuite 1^{ère} à gauche, avant la haie d'enceinte du stockage d'eau et l'antenne. Se diriger vers le bois de sapins. Suivre ce large chemin pendant 1,3 km en ignorant tous les chemins privés à gauche et à droite. Au carrefour (4 chemins non privés ☺), prendre à gauche « Sentier touristique » « Zone de prévention eau potable ». Au bas de la descente, prendre à droite « Zone de Prévention eau potable » et longer le ry Sainte-Gertrude (en contre – bas sur votre gauche). Et rester sur ce chemin principal pendant 700 m.

9,5 km (5) - Juste avant le macadam (Rue de Nevy), prendre à gauche le sentier qui longe la clôture de la maison et poursuivre toujours tout droit. Au T, à gauche puis directement plonger pour descendre tout droit dans un sentier entre les clôtures des jardins. A la Rue Masbourg, monter à droite. Dans un tournant, juste avant la maison n°45, prendre à gauche "sentier touristique", en épingle à cheveux. Suivre entre les clôtures.

10,5 km (6) - Traverser Rue du Try et emprunter un chemin en macadam en face en longeant l'ancienne école puis traverser Rue d'Heuval. Continuer tout droit et à hauteur du n°2 Rue du Pont de Bois poursuivre tout droit. La rue devient chemin. A la borne orange 861 B, prendre à droite le sentier qui descend à travers champs. Suivre le balisage rectangle jaune. A la sortie du champ, presque au bas de la descente, avant d'atteindre la maison du garde-barrière, remonter à gauche en épingle à cheveux. Suivre le balisage Rectangle jaune. Au Y à droite (balisage rectangle jaune) pour rejoindre le sentier qui longe la voie ferrée. Arrivé au chemin de fer, poursuivre à gauche en longeant les rails. Suivre ce chemin qui descend en contrebas des rails. Garder la droite. Traverser les rails sur le passage à niveau et continuer tout droit.

12,2 km (7) - Juste avant la propriété privée, prendre sur la gauche, un petit sentier boisé (Balisage jaune). Poursuivre. Au T, prendre à gauche (abandonner le balisage rectangle jaune) et passer sous

le chemin de fer. Rester sur le chemin principal en gardant toujours votre droite. Monter. Au lieu-dit «l'Etoile» (grande clairière), traverser et rejoindre la route pavée, Rue de l'Abbaye et la chapelle Notre-Dame des Affligés.



Balade champêtre autour de Villers (14 km) (Dénivelé : 205 m)

Départ : Parking communal (marché) en face du 10 Rue de Marbais

0 km (1) – Se diriger vers l'agence BCA/AG Insurance et prendre à gauche. Traverser la rue, emprunter les escaliers et contourner l'église de Villers-la-Ville par sa gauche. Emprunter la Rue Jules Tarlier vers la droite. La rue devient sentier. Ignorer le parking sur la droite et poursuivre tout droit. Au macadam, prendre à droite, passer sur la Thyle et rejoindre l'avenue Arsène Tournay. Prendre à droite et faire 150 m. Traverser la rue et passer sous le pont du chemin de fer. Prendre tout de suite à gauche, « Tienne de Lune » et monter les escaliers. Au sommet, prendre à droite le sentier Pêtre qui se rétrécit en s'enfonçant dans un petit bois. Rester sur ce sentier qui tourne à angle droit. Descendre les escaliers.

1,3 km (2) - Prendre à gauche à la Rue des Bourgeois. Faire 200 m puis monter à gauche un sentier fait de larges marches. Bientôt il devient Rue du Suisse. Poursuivre dans le Boulevard Neuf qui bientôt tourne vers la gauche. Prendre à droite le sentier qui longe la clôture du n°41 C. Ce petit sentier en terre serpente entre les jardins en faisant un gauche puis droite à angle droit. Il s'enfonce ensuite dans le Bois Pinchet, traverse une rue en macadam et se poursuit. Poursuivre sur ce sentier et descendre un petit raidillon pour rejoindre Rue de l'Abbaye (pavés).

2,8 km (3) - A la Rue de l'abbaye, descendre à gauche et poursuivre tout droit. Passer sous les arcades. Au T, face au café « Chalet de la Forêt », pénétrer dans le parking et emprunter le sentier forestier qui, à plat, longe le ri Saint-Bernard (interdit aux engins motorisés) (ne pas prendre le large chemin qui monte le long du mur d'enceinte). Continuer tout droit en suivant le ri saint-bernard jusqu'à sa source, puis poursuivre encore. Au T, prendre à gauche.

5 km (4) - Au carrefour du lieu-dit « des 4 chênes », prendre à droite. Et poursuivre tout droit pendant 1,8 km. Le chemin devient Rue de la Houlette. Entrer dans Sart-Dames-Avelines.

6,8 km (5) - Ignorer Rue de la Vallée à droite et prendre directement après à gauche Rue de la Fontaine. La rue devient sentier. A la rue (Tienne Saint-Roch), à droite. Puis Rue de Villers, à droite, vers l'église. Poursuivre en laissant l'église à gauche.

7,4 km (6) - Au T, sur la Place, à gauche et de suite à droite, "Chemin de Messe" qui devient sentier et descendre en empruntant le 1er sentier à gauche. Passer sur la Thyle et 50m après, soyez attentifs, le sentier file en oblique sur votre droite en contournant une maison en briques. Suivre ce sentier jusqu'à Rue Gustave Linet.

7,9 km (7) - A la Rue Gustave Linet, à droite pendant 100m. Et emprunter ensuite à gauche le Sentier des Goutailles, en face du n°39. Traverser Rue du Try. Poursuivre jusqu'à la fin du sentier, Rue du Try Charniau. Prendre à gauche. Traverser Rue de Thyle et emprunter en face le sentier 54 qui monte. A la Rue de l'Ecorcheur à gauche pendant 200m. Prendre à gauche l'étroit sentier qui descend. Au T, Rue Cherranne, à droite jusqu'au château d'eau.

9,5 km (8) - Au château d'eau, prendre à gauche, Rue Grosse Boule. Au Y, branche de droite (cul de sac). Juste après le n°37, descendre sur le chemin à droite (banc vert) en direction d'un bois. Rester sur ce chemin principal sans entrer dans le bois privé. Au T (chemin pavé), prendre à gauche. Au T suivant à gauche vers le Châtelet.

11,4 km (9) - Passer devant le Châtelet (propriété privée) et descendre. Au bas de la descente, prendre le chemin à droite qui remonte. Traverser le croisement des chemins. A la Rue du Châtelet, à gauche.

12,4 km (10) - Passage devant le golf de Rigenée. Prendre ensuite le premier chemin à gauche. Au T, Rue des Liégeois, à gauche. Passer devant une façade couleur ocre, suivie d'un hangar. Après celui-ci, prendre à droite, chemin creux qui descend. Le chemin devient Rue d'Hollers. Franchir la Thyle et directement prendre à droite le sentier "longeant la rivière". Et retrouver le parking.

